

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

16 mai 2018

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2018

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....  | 4  |
| <b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....  | 4  |
| <b>III- APPEL ET VERIFICATION DU QUORUM</b> .....   | 4  |
| <b>IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES DES 29 MARS et<br/>12 AVRIL</b> .....   | 5  |
| <b>V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL</b> .....   | 7  |
| Régularisation foncière relative à la parcelle K n°88 située sur le parking de Gaulle .....   | 7  |
| <b>VI- ESPACE PUBLIC</b> .....  | 8  |
| Motion pour une mobilisation en faveur des transports. ....   | 8  |
| Plan de développement des déplacements cyclables – "Sceaux à vélo – 2016-2020" – programme<br>d’actions triennal – demande de subventions à la Région Île-de-France. .... | 17 |
| <b>VII-PROMOTION DU TERRITOIRE</b> .....  | 23 |
| Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). ....   | 23 |
| <b>VIII-HABITAT</b> .....   | 24 |
| Garantie d’emprunt au profit de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l’acquisition de la maison sise<br>11 rue Michel Charaire.....   | 24 |
| <b>IX- ACCESSIBILITE - HANDICAP</b> .....   | 25 |
| Communication du rapport annuel de la commission communale pour l’accessibilité (comité<br>consultatif de la ville pour tous) pour l’année 2017. ....                     | 25 |
| Approbation de la charte d’engagements réciproques du Réseau loisirs handicap 92.....   | 32 |
| <b>X- AFFAIRES SCOLAIRES</b> .....  | 35 |
| Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour<br>l’année 2017. ....  | 35 |

|   |    |
|---|----|
| <b>XI- FINANCES</b> .....   | 36 |
| Communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi en 2017 par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambres Régionales des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes..... | 36 |
| Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire.....  | 40 |
| <b>XII-RESSOURCES HUMAINES</b> .....  | 41 |
| Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médicosociale. ..  | 41 |
| Fixation du nombre de représentants du personnel pour l'organisation du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité. ....                           | 42 |
| <b>XIII-ADMINISTRATION GENERALE</b> .....   | 42 |
| Rapport d'activité des services municipaux 2017 .....   | 42 |
| <b>XIV-QUESTIONS DIVERSES</b> .....   | 50 |
| <b>XV-COMMUNICATION DU MAIRE</b> .....  | 50 |
| <b>XVI-DECISIONS DU MAIRE</b> .....   | 50 |
| <b>XVII-QUESTIONS ORALES</b> .....  | 51 |
| Question orale de M <sup>me</sup> Dominique DAUGERAS .....  | 51 |
| Question orale de M <sup>me</sup> Claude DEBON.....   | 51 |
| Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN .....  | 52 |

**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 20h05 sous la présidence de Philippe Laurent.*

**M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

**II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**M. le maire**

En l'absence de Timothé Lefebvre, je demande à Pauline Schmidt de bien vouloir procéder à l'appel.

**Pauline SCHMIDT**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive à 20h10
- ✓ Thierry Legros, absent, a donné pouvoir à Christian Lancrenon
- ✓ Xavier Tamby, absent, arrive à 21h07
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes
- ✓ Catherine Lequeux, absente, arrive à 21h10
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Timothé Lefebvre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Catherine Arnould, excusée, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Benjamin Lanier, excusé, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Sophie Ganne-Moison, absente

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

#### **IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 29 MARS et 12 AVRIL**

**M. le maire**

Le premier point concerne l'approbation des procès-verbaux des séances des 29 mars et 12 avril. Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai une remarque. Je n'ai pas pu être présent à la séance du 12 avril, mais je constate que vous avez relaté les faits d'une manière qui m'étonne. Vous écrivez : *"Voilà ce qui s'est passé, nous avons constaté en effet une erreur d'écriture dans l'élaboration du document du budget primitif"*. Je suis désolé, mais c'est une façon de refaire l'histoire, parce que vous n'avez rien constaté du tout. C'est votre serviteur, si je puis dire, qui a remarqué cette erreur. Alors, je n'ai pas de droits d'auteur, mais enfin...

**M. le maire**

Vous êtes cité juste après.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce n'est pas le sujet. Je pense qu'il aurait été préférable de dire qu'un conseiller de l'opposition a remarqué une erreur, si vous ne voulez pas citer mon nom, et qu'elle a été rectifiée. On n'est pas en campagne électorale.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Christian LANCRENON**

Je suis un peu surpris. Je ne sais pas comment se passe la procédure de transmission des pouvoirs, mais le 10 avril à 14h47, vous avez reçu un mail de Thierry Legros me donnant pouvoir pour la séance du 12 avril. Le voici. Je ne suis pas intervenu au moment de l'appel, parce que je ne savais pas si cela avait été le cas ou non, mais j'ai bien la preuve que ce pouvoir vous a été transmis. Je trouve donc un peu surprenant que cela n'ait pas été pris en compte à moins que vos services n'aient pas fait suivre le mail. Si vous le souhaitez, je peux vous le remettre le mail qui vous a été adressé le 10 avril.

**M. le maire**

Il a été envoyé à Sceaux Info Mairie ?

**Christian LANCRENON**

Non. Je trouve cela un peu léger.

**M. le maire**

Je ne me souviens pas l'avoir reçu, sinon nous l'aurions pris en compte. Franchement, l'enjeu est à peu près égal à zéro. Ce n'est donc pas un souci.

**Christian LANCRENON**

D'accord, mais cela change tout de même le nombre de votes. C'est beaucoup plus symbolique que vous l'imaginez. N'en sous-estimez pas l'importance.

**M. le maire**

Tout est symbolique, c'est sûr.

Simplement, une procédure a été fixée en début de mandat.

**Christian LANCRENON**

C'est s'acharner à m'isoler. Je comprends que cela gêne certaines personnes, mais en attendant, il n'est pas normal que ce pouvoir n'ait pas été pris en compte.

**M. le maire**

Bien, nous rectifierons le procès-verbal. Il n'y a aucun souci. Et nous rectifierons également les votes du procès-verbal du 12 avril. Mais je vous indique qu'une procédure claire a été définie pour l'envoi des

pouvoirs qui indique le nom des personnes à qui les envoyer. Nous allons renvoyer la procédure à tous les élus.

**Christian LANCRENON**

Et surtout aux membres de la majorité. On ne sait jamais.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au vote sur le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je n'étais pas présent, je ne peux donc pas dire ce que vous avez dit ou pas dit. Par conséquent, je m'abstiendrai.

*Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité des votants avec une abstention (Jean-Jacques Campan).*

**V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL**

**Régularisation foncière relative à la parcelle K n°88 située sur le parking de Gaulle**

**Patrice PATTEE**

Cette délibération fait suite au conseil municipal du 29 mars au cours duquel il a été décidé d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet de la place du général de Gaulle.

Nous avons balayé la propriété foncière et nous avons découvert qu'une parcelle de 17 m<sup>2</sup>, la parcelle K n°88, qui est l'une des parcelles constituant le parking actuel de la place de Gaulle devait être cédée à la Ville suite à un accord entre le propriétaire, Monsieur PELLERIN et la Ville en décembre 1968, les deux parties s'étant mises d'accord pour une transaction foncière au prix de 342,20 francs. Il se trouve que la délibération du 8 décembre 1968 n'a pas été transformée par un acte de cession en bonne et due forme.

Nous proposons donc au conseil municipal de finaliser cette cession foncière, non plus avec Monsieur PELLERIN, mais avec ses héritiers, pour un prix actualisé de 1 020 € hors-taxes, hors droits, et hors charges.

**M. le maire**

Merci, M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Cela vient d'être rappelé, nous avons exprimé notre désapprobation sur la mise en route de cette opération qui ne correspond pas ce que nous avons signé dans la charte. Bien qu'il s'agisse d'une opération de détail, dans la logique de ce que nous avons voté le 29 mars dernier, nous voterons contre cette délibération.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**VI- ESPACE PUBLIC**

**Motion pour une mobilisation en faveur des transports.**

**Patrice PATTEE**

Cette motion, préparée par l'association des maires de la branche sud du RER B, vise à demander à l'État, la Région et les opérateurs de transport concernés, la révision de la programmation actuelle. Plusieurs événements nous laissent en effet penser que le retour à un fonctionnement normal du RER risque de se faire encore attendre.

Le renouvellement du matériel roulant fait l'objet d'un appel d'offres qui devrait conduire à la mise en place des premiers véhicules en 2024 ou 2025. Ce matériel roulant devrait permettre de transporter davantage de voyageurs, mais le déploiement de ces véhicules devrait s'étaler sur plusieurs années, empêchant l'atteinte d'un service optimum avant une dizaine d'années.

L'État a par ailleurs annoncé le report de la ligne 18 du Grand Paris Express qui devait prendre en charge les voyageurs de la zone du plateau de Saclay et décharger ainsi le RER B.



Enfin, la décision de lancement des travaux de CDG Express risque d'aspirer les ressources de la Région alors que cette ligne n'intéresse pas véritablement les voyageurs du quotidien, usagers de la ligne B du RER.

Au travers de cette motion conduite et proposée par l'association des Villes du RER B Sud, nous demandons au Premier Ministre, à la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, à la Ministre des Transports et au Préfet de Région de prendre en considération cette alerte et de trouver des modalités permettant de réduire ce temps d'attente qui est aujourd'hui estimé à une dizaine d'années supplémentaires de galère pour les usagers du RER B.

**M. le maire**

Je vous remercie.

Le texte qui vous est soumis a été approuvé à l'unanimité par les membres de l'association. On peut en discuter, mais il faut le voter tel quel ou ne pas le voter. C'est la règle du jeu, mais l'on peut tout de même faire des remarques.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si vous le permettez, je ne vais pas m'en priver.

**M. le maire**

Je le sais. On a tout le temps.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Sur le plan de la forme, c'est un peu étonnant, puisque vous dites que les élus de la ligne sud interpellent l'État avec trois demandes précises. Or il n'y en a pas trois, mais quatre. Et c'est justement la quatrième qui nous pose problème.

Quel est l'objectif de cette motion ? Comme cela vient d'être dit, il s'agit de trouver des moyens de réduire le temps d'amélioration du fonctionnement de cette ligne du RER B à moins de 10 ans. C'est ce qui ressort de la formulation suivante : *"Les passagers et les élus (...) n'acceptent pas la perspective de 10 années supplémentaires de galère"*.

En introduction, je dirai que, pour avoir participé à de nombreuses réunions avec le STIF et la RATP, la priorité du renouvellement des trains par rapport au réseau et à l'infrastructure ne nous semble pas être la meilleure stratégie. On entend parler de voitures à deux niveaux qui d'abord n'apportent que 50 % de voyageurs en plus, mais qui ont surtout l'inconvénient de ralentir les échanges. Si l'on perd 10 à 20 secondes par station, au bout d'un certain nombre de stations, l'avantage de pouvoir transporter 50 % de voyageurs en plus diminue largement, sans parler du rabotage des tunnels que le STIF et la RATP passent sous silence pour le moment.

Sceaux, le 16 mai 2018

Mais revenons à l'objectif. Nous sommes bien d'accord avec les trois premières demandes qui ne font pas de mal, mais nous nous interrogeons sur la demande d'un dossier d'étude sur l'extension de la Ligne 4 à Robinson. Cette demande a été visiblement rajoutée au dernier moment, car la motion parle de trois demandes. Je suppose donc que cette quatrième demande a été rajoutée au dernier moment. C'est d'ailleurs ce que nous a dit le représentant du CARRRO, dont nous sommes membres.

Cette demande nous interpelle par rapport à l'objectif affiché. Si l'on fait le parallèle avec la réalisation du prolongement de la ligne de la porte d'Orléans à la mairie de Montrouge, c'est une opération qui a duré une bonne dizaine d'années. Le premier contrat État-Région date de 2010 et l'inauguration de la station mairie de Montrouge de la ligne 4 du métro a eu lieu le 23 mars 2013. On est donc largement à plus de 10 ans.

La prolongation du métro de Bagneux à Bourg-la-Reine représente un peu moins de 3 km. On peut donc penser que cela prendra à peu près le même temps, sans parler du prolongement jusqu'à Robinson, dont je parlerai plus tard.

Un autre élément nous étonne. Vous parlez en effet d'un dossier d'urgence, mais avec un peu de modestie, je vous répondrai que je suis en train de le faire. Le coût de l'extension de la ligne du métro de porte d'Orléans à Bagneux M4, à ne pas confondre avec le RER, coûtera environ 800 M€. Si la ligne est prolongée jusqu'à Bourg-la-Reine RER, l'ordre de grandeur devrait être le même, entre 700 et 800 M€.

S'agissant de la prolongation de la ligne jusqu'à Robinson, deux solutions sont possibles. À cet égard, je vous ai demandé la possibilité de projeter un support graphique. Cette prolongation peut se faire soit en souterrain, et l'on reprend environ 3 km, soit en surface sur l'emprise du RER actuel, ce qui suppose de supprimer la branche B2 du RER. En souterrain, le coût s'élèverait à environ 800 millions d'euros. En surface, le coût devrait être moins élevé, encore qu'il y ait pas mal de problèmes à régler. Il ne vous a pas échappé que le métro roule en effet à droite, le RER à gauche et l'acquisition du courant se fait avec des pantographes et des caténaires pour le RER, tandis qu'elle se fait sur un rail avec un frotteur pour le métro. En surface, le coût s'élèverait tout de même à environ 250 millions d'euros auxquels s'ajoute le coût de la prolongation jusqu'à Bourg-la-Reine. Si l'on fait tout en tunnel, on atteint pratiquement 1 milliard d'euros. Dans tous les cas de figure, l'ordre de grandeur est du milliard, sans compter la disparition de la branche B2 du RER et son interruption pendant plusieurs années si les travaux étaient réalisés en surface. Je dois dire qu'il y a là quelque chose qui me semble difficile à présenter au STIF.

Je ne suis pas sûr de l'intérêt d'investir de telles sommes pour la branche B2 qui est extrêmement minoritaire par rapport à la branche principale. Notre branche tourne à quelques dizaines de milliers de voyageurs. La branche totale compte moins d'un million de voyageurs, et la branche purement sud entre 300 et 400 000 voyageurs. Présenter un investissement de l'ordre de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros pour faire cette branche me semble assez difficile.

Je me demande par ailleurs si cette demande d'études ne risque pas d'être contre-productive. Elle risque en effet de réveiller les envies de certains de mettre notre branche en navette. C'est une idée qui revient régulièrement. Ceux qui prennent le RER B en heures de pointe à Bourg-la-Reine savent qu'il n'est pas toujours très facile de monter dans le train et qu'il faut parfois attendre le suivant. Se mettre en navette avec la nécessité d'une rupture de charge, qu'il s'agisse du RER ou de la M4 en supposant qu'on l'amène jusqu'à Bourg-la-Reine ne me semble pas être une solution très favorable pour les Scéens, les Fontenaisiens, les Châtenaisiens, et même les Plessis-Robinsonnais. Il me semble qu'une remise en cause de notre branche reviendrait à lâcher la proie pour l'ombre.

Même en imaginant que ce prolongement soit réalisé, je voudrais quand même rappeler que le temps de parcours de Denfert-Rochereau à Gare du Nord est de 11 minutes. Je raisonne bien entendu à partir des horaires officiels du RER. Avec la M4, ce trajet prendrait 25 minutes, soit plus du double. S'il y avait la M4 et plus de RER B sur la branche Robinson, l'accès à Roissy-Charles de Gaulle ne serait plus direct ou semi-direct depuis Robinson (descente du quai pour prendre le train suivant). Je veux également rappeler également que la correspondance avec le RER A pour la Défense - Nanterre-Préfecture à Châtelet se fait quai à quai, tandis qu'elle se fait via un long tapis avec la ligne 4 du métro. Un métro transporte par ailleurs 900 personnes tandis qu'un train RER en transporte 1 500. Je ne suis pas sûr qu'échanger un RER B contre la ligne 4 du métro à Robinson apporte un bénéfice aux voyageurs. Je penserais même plutôt le contraire.

Selon moi, cette motion mélange deux aspects : l'un lié à ce délai de 10 ans pour lequel nous vous suivons totalement, et je dirais même que l'on vous précède, et l'autre lié au prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Robinson qui devrait prendre 20 ans. Cela ne rentre donc pas dans le cadre de l'objectif de cette motion.

La vraie question réside dans le fonctionnement du RER et la réflexion sur les infrastructures, en particulier sur le doublement du tunnel central, la fameuse troisième voie, en faisant appel à une expertise externe pour valider ou non l'étude de Rail Concept.

Cette motion ne me semble pas très bien rédigée et contient par ailleurs quelques inexactitudes. Il est parlé d'une surcharge croissante de la ligne qui transporte davantage de passagers. Cette surcharge est le résultat d'une densification de toutes les villes situées le long de la ligne de RER qui ne prend pas en compte la capacité de l'offre de transport, résultat d'une densification de l'Île-de-France que nous réprouvons. Nous avons en effet toujours dit, ici comme dans l'enceinte du Conseil régional, qu'une région de 12 millions d'habitants, c'était déjà pas mal.

Vous dites ensuite que l'association des usagers du RER B sud a été constituée en 2010. Je me demande de quelle association vous parlez. L'AUT a été créée bien avant 2010, le CARRO, dont je suis le vice-président, et qui est adhérent à l'AUT, a été créé en 2006. Quant au COURB, qui est l'équivalent du CARRRO sur la ligne Saint-Rémy a été créé en 1991. J'ignore donc de quelle association vous parlez lorsque vous évoquez l'association des usagers du RER B sud.

Il est ensuite précisé que le quai de retournement à Denfert Rochereau est reconnu comme une amélioration, mais qui n'est pas suffisante. Je vous remercie de considérer qu'il s'agit bien d'une amélioration, car je me souviens avoir été brocardé lorsque j'ai lancé cette affaire en 2012. Mais à l'époque, nous ne l'avions pas présenté comme une amélioration, mais comme une rustine, ce qu'elle est toujours, même si elle devrait bientôt s'améliorer avec la possibilité de repartir vers le sud.

Il me semble que cette motion ne contient pas une demande importante, qui est celle de réévaluer par une expertise neutre la fameuse troisième voie. J'avais d'ailleurs écrit à M. Vigier avant la réunion du 4 avril, puisqu'il est le successeur de Vincent Delahaye depuis le mois de décembre. Et je dirais que je le regrette, parce que je suis à peu près sûr que M. Delahaye n'aurait pas laissé passer cette demande liée à la ligne 4 du métro.

Dernier point que je souhaite rappeler, et j'aurais pu l'évoquer tout à l'heure, c'est que la ligne 4 ne va pas plus loin que la porte de Clignancourt.

Je ne sais pas si, après cette démonstration, vous souhaitez toujours faire voter cette motion en l'état, c'est-à-dire avec la demande relative à la ligne 4 du métro. Le 17 mai, nous avons une réunion avec Laurent Prost, le directeur du STIF, qui s'appelle désormais Île-de-France Mobilités. J'ai à cet égard protesté auprès de ces messieurs et dames, parce qu'il y a sans doute autre chose à faire que d'aller dépenser de l'argent pour changer le nom figurant sur tous les bus ou métros d'Île-de-France. Laurent Prost va nous parler d'indemnisation et de propositions d'amélioration de la ponctualité. Si votre adjoint n'est pas convié à cette réunion, je vous propose de demander à Laurent Prost ce qu'il pense de la ligne 4 du métro. Il n'est peut-être pas étonnant que vous ne soyez invités, cette réunion s'adressant aux associations d'usagers. Cette motion peut attendre encore un mois. On peut très bien en reparler lors du prochain conseil municipal, d'autant plus que le STIF et la RATP savent très bien qu'il n'y a pas de solution à court terme. Ils ont décidé de faire le gros dos. Denis Masure, le directeur de la ligne unifiée, a d'ailleurs reconnu lors d'une réunion avec les associations qu'il ne savait pas faire mieux. Je vous suggère donc de repousser cette motion au prochain conseil le temps d'y voir un peu plus clair et surtout de ne pas avoir l'air ridicule en demandant des choses à plus d'un milliard d'euros.

### **Patrice PATTEE**

Je regrette, M. Campan, que vous ayez décliné l'invitation à la réunion de la commission urbanisme qui s'est tenue le 14 mai, car nous aurions pu travailler sur ce dossier. Vous souhaitez le faire ce soir, très bien. Cette commission a pourtant été instituée à votre demande.

Je constate que nous n'avons pas tout à fait la même appréciation des choses. Je reprendrai simplement quelques points de vos propos.

D'abord, il s'agit de demander la réalisation d'un dossier d'urgence. Il s'agit d'un dossier qui a émergé dans la tête d'un certain nombre d'élus, voire même d'usagers depuis quelque temps, mais nous

ne parvenons pas à obtenir des études sur ce scénario. Ce schéma n'a peut-être pas de sens. Je tenterai toutefois de vous expliquer qu'il en a pour nous.

S'agissant du chiffrage, cette demande a fait l'objet d'un courrier des maires à la Présidente de la Région qui a retourné une fin de non-recevoir en expliquant que le coût de cette opération serait exorbitant, à hauteur de 1,5 milliard.

Je regarde votre schéma, mais vous ne savez probablement pas que le tunnel de la ligne 4 se prolonge déjà d'un kilomètre au sud de la station terminus de Verdun. Par ailleurs les voies de RER, et en l'occurrence l'embranchement de la B2 démarre largement au nord de Bourg-la-Reine. La jonction à réaliser serait donc beaucoup plus courte que ce que vous annoncez et par conséquent beaucoup moins chère.

Nous savons par ailleurs que d'un point de vue structurel, la ligne B2 ne pourra jamais atteindre l'objectif de 92 % de taux de régularité fixé par le STIF. En effet, la ligne B2 accueille une mission toutes les 12 ou 20 minutes. Lorsqu'une mission saute, le temps d'attente est donc inévitablement supérieur à 5 minutes. Cette ligne B2 ne peut accueillir qu'un train sur quatre, puisqu'il y a une mission pour Robinson, une mission pour Saint-Rémy, une mission pour Orsay et une mission pour Massy. On se partage donc le tuyau à quatre.

La question qui se pose est de savoir s'il faut un raccordement aux grosses infrastructures qui se dessinent dans le cadre du Grand Paris Express, à savoir la ligne 15 qui aura une très grosse capacité et aux autres infrastructures qui existent par ailleurs par un métro avec un intervalle de quelques minutes entre chaque rame ou si nous continuons à fonctionner avec un train toutes les 12 ou 20 minutes avec l'aléa que ces missions sautent.

À travers cette motion, nous demandons simplement l'étude et le chiffrage d'un tel scénario. Ensuite, le fait que les RER circulent à gauche et les métros à droite, je crois que ce n'est même pas l'épaisseur du trait.

Vous brandissez le risque de voir réapparaître l'histoire de la navette. Il peut toujours exister, mais je peux vous dire - et vous connaissez un peu le dossier du RER - que la station de Robinson joue un rôle majeur dans l'exploitation de la ligne B du RER, puisqu'il y a des voies de stockage. On ne peut donc pas imaginer que la ligne B2 devienne une navette dans la mesure où cette infrastructure est indispensable au fonctionnement du RER B dans sa globalité.

Il s'agit donc d'étudier un scénario qui permettrait d'alléger l'ensemble des communes desservies par la ligne RER. On ne peut pas préjuger des conclusions de cette étude, mais si ce scénario s'avérait pertinent pour notre ville, à savoir la desserte de Sceaux par un métro et non plus par un RER toutes les 20 minutes, un quart de la capacité du RER profiterait aux dessertes de Massy, d'Orsay et de Saint-Rémy. C'est du gagnant-gagnant. Je peux vous assurer que la RATP est tout à fait favorable à engager une étude sur un tel scénario.

**Isabelle DRANCY**

Je voulais juste intervenir, parce que j'étais présente à la réunion sur cette motion. Je ne suis pas ingénieure. Je ne sais pas combien cela coûtera ni s'il faudra rouler à gauche ou à droite. Mais au vu des éléments dont nous disposons et des réunions auxquelles nous avons participé, on constate que la ligne du RER B ne va pas s'améliorer.

Parallèlement à cela, des communes limitrophes construisent. On a donc un vrai problème de transport. Il s'agit d'une décision politique. On ne dit pas qu'il faut construire une ligne, mais qu'il faut y réfléchir et engager des études pour savoir si l'on pourrait construire une ligne ou en tout cas se brancher sur la ligne 4, d'autant qu'elle sera prolongée jusqu'à Bagneux. C'est l'étude qui montrera ce qu'il convient de faire, car nous ne sommes pas qualifiés pour le faire. Je crois qu'il faut montrer notre mobilisation en faveur des transports de proximité. Lors de la réunion, toutes les communes ont manifesté leur accord pour voter cette motion, en raison des incidences du prolongement de la ligne 4 sur les autres RER.

Si les études s'avèrent défavorables, il ne s'agit pas de s'entêter, mais il faut néanmoins se laisser une ouverture pour voir si ce scénario peut être pertinent.

S'agissant de la ligne 4, elle a certainement de nombreux défauts, mais elle présente l'énorme avantage d'avoir des métros toutes les deux minutes et d'être entièrement automatisée en 2022. Grève ou pas grève, on peut prendre le métro et arriver à bonne destination.

Franchement, je crois qu'il s'agit d'un dossier qui n'est pas du tout partisan. Toutes les personnes présentes lors de cette réunion reconnaissent que le RER ne s'améliorait pas. Au contraire, au regard de la charge attendue, on aurait tout intérêt à supprimer un réseau pour éventuellement permettre un meilleur transport de proximité. Ce que l'on demande, ce sont des études de faisabilité et de coût.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai parlé tout à l'heure d'un coût d'un milliard, voire même davantage. Vous venez de confirmer que c'est bien l'ordre de grandeur qui vous a été donné par la Région.

**M. le maire**

Sans études.

**Jean-Jacques CAMPAN**

On est de toute façon sur un coût de l'ordre de 2 à 300 millions d'euros le kilomètre.

**Isabelle DRANCY**

Le sujet n'est pas là.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce qui m'interpelle, c'est le fait d'engager un tel ordre de grandeur sur une ligne comme la nôtre. Si l'on veut faire le jeu de la ligne principale, d'accord. Des tas de gens ne demandent que cela, même dans le milieu associatif. Les gens de Saint-Rémy seraient très contents de la suppression de la branche B2. Je ne vous cache pas que voir disparaître la branche B2 est quelque chose qui m'interpelle.

**M. le maire**

Mais ce n'est pas ce que nous disons M. Campan ! Vous êtes de mauvaise foi. Ce n'est pas la première fois, mais cela ne s'améliore pas. Je vous dis que ce n'est pas ce que l'on demande. J'imagine déjà vos petits tracts bleus avec la grenouille couronnée, qui est d'ailleurs un animal très noble –soit dit en passant– disant que la majorité vote la suppression de la ligne B2.

Si l'on vous écoutait, il n'y aurait pas de train du tout. C'est le XIXe siècle.

Nous ne demandons pas du tout la suppression de la ligne. Nous demandons simplement une étude. Celle-ci permettra de montrer les avantages et les inconvénients de cette solution. Essayez de comprendre un peu. Vous êtes pourtant ingénieur. Vous n'êtes pas énarque.

**Isabelle DRANCY**

On ne demande pas la suppression de la ligne B2. Où est-il écrit que l'on demande la suppression de la ligne B2 ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je le déduis.

**Isabelle DRANCY**

Ne déduisez pas quelque chose qui n'est pas écrit. On demande juste une étude.

**M. le maire**

Cette motion a été votée par les représentants des villes de Châtenay, du Plessis, de Bourg-la-Reine et d'Antony. Toutes les villes à proximité ont voté cette motion.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Excusez-moi, mais je pense que la mauvaise foi est aussi largement de votre côté. Lorsque vous dites que cela permettra de privilégier le bon fonctionnement de la ligne principale, cela veut bien dire que l'on débranche la ligne B2.

**Patrice PATTEE**

Vous caricaturez mes propos, M. Campan !

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne caricature rien du tout. Je ne fais que répéter ce que vous avez dit.

**Patrice PATTEE**

M<sup>me</sup> Drancy vous l'a répété, il s'agit de mesurer les choses, de voir à quel prix et dans quelles conditions techniques l'on pourrait raccorder les Scéens à un métro cadencé toutes les deux minutes au lieu d'un RER cadencé toutes les 20 minutes avec l'aléa de la suppression d'une mission.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous parlez d'un métro au lieu d'un RER. Il s'agit donc bien de la suppression de la branche B2. C'est ce que vous venez de dire.

**Patrice PATTEE**

Il s'agit d'une substitution.

**Christian LANCRENON**

J'en reviens à la délibération. À l'heure où il y a de plus en plus de scooters électriques, la note de présentation fait part de la suppression des emplacements moto. Est-ce qu'il y a eu des commentaires positifs ou négatifs sur cette suppression ? Quels sont les résultats ?

Excusez-moi, cela concerne le point suivant à l'ordre du jour. Ce sera pour tout à l'heure.

**M. le maire**

Nous passons donc au vote sur la motion.

Qui est contre l'adoption de cette motion ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*



**Plan de développement des déplacements cyclables – « Sceaux à vélo – 2016-2020 » – programme d’actions triennal – demande de subventions à la Région Île-de-France.**

**Patrice PATTEE**

Vous connaissez tous le plan « Sceaux à vélo – 2016-2020 », puisqu’il a été adopté par le conseil municipal le 31 mars 2016. Il se trouve que la Région propose de venir en aide aux collectivités dans le domaine du développement des mobilités douces. Nous proposons donc ce soir de modifier la période de notre plan vélo pour le porter jusqu’en 2021 et nous inscrire ainsi dans le programme d’actions triennales que souhaite élaborer la Région.

Nous en profitons pour rappeler ce que nous avons fait depuis l’adoption de ce plan vélo, avec notamment la libération des trottoirs aux piétons et aux vélos pour faire passer le stationnement des deux-roues motorisés sur la chaussée.

**Christian LANCRENON**

Je répète donc ma question concernant la tendance aux scooters électriques et la suppression des emplacements de stationnement motos sur les trottoirs. Quel est le retour des administrés ?

Je pense qu’il y a par ailleurs une erreur dans le tableau de la note de présentation. Il est indiqué dans la première colonne un montant de 69 000 € alors que la somme des différents montants représente 86 000 €. Ma remarque ne porte pas sur cela. C’est une simple erreur de calcul. Simplement, 86 000 € en 2018, 78 000 € en 2019 et 63 000 € en 2020. Dans ces montants, il y a 25 000 € chaque année pour Vélib, mais a-t-on vraiment besoin de dépenser chaque année 3 000 € pour la manifestation vélo en ville et 2 000 € pour le guide de la mobilité, soit un total de 5 000 €. Est-ce vraiment nécessaire ?

**Dominique DAUGERAS**

J’ai quatre questions à poser.

Je commencerai d’abord par un préambule pour dire que je ne suis absolument pas contre le vélo. Je fais au contraire énormément de vélo, mais surtout pas à Sceaux.

Ma première question concerne le développement des contresens pour les vélos dans les rues à sens unique. Avez-vous déjà testé la remontée d’une rue en sens unique avec vélo contre voiture. Je connais au moins deux rues de mon quartier dans lesquelles il est matériellement impossible pour un vélo de croiser une voiture. Je peux vous montrer des photos. Je prendrai l’exemple de la rue Eugène Maison qui est empruntée par de nombreuses camionnettes de livraison de Monoprix. Dans cette rue, il est matériellement impossible pour un vélo de croiser une voiture. Je voudrais savoir si le test a été fait. On n’y voit d’ailleurs jamais de vélos.

La deuxième question concerne l’installation de panneaux. Pourquoi pas. Mais va-t-on mettre des panneaux interdisant les vélos sur les trottoirs. Je vois en effet de plus en plus de vélos sur les trottoirs.

Sceaux, le 16 mai 2018

Pourquoi y a-t-il eu un panneau interdisant l'entrée de la rue piétonne par l'ouest, mais pas par l'est ? Et l'on voit beaucoup de vélos qui empruntent la rue piétonne à toute allure. J'en ai encore vu aujourd'hui.

Troisième question : je reviens sur le coût total du plan vélo sur les trois années. J'ai calculé un coût total de 210 000 € sur trois ans. Ce coût intègre-t-il les dégradations et les vols qui sont les causes principales pour lesquelles Vélib a été délogé, si je puis dire, de Paris ? Pourquoi rejoindre le réseau Vélib qui a disparu de Paris ? Cela ne me semble pas être un excellent système. J'ai là toute une étude de *Que Choisir* publiée en mars 2018 qui indique que le surcoût de chaque Vélib parisien est de 4 000 € par an. La Ville de Sceaux est-elle prête à assumer cette somme ?

Quatrième question : l'article de « *Que Choisir* » est très clair et montre que les dégradations et les vols sont nombreux, quel que soit le système adopté. Tout le monde sait que l'on retrouve beaucoup de Vélib dans toute l'Europe de l'est ainsi qu'au Maghreb. « *Que Choisir* » préconise la location longue durée qui permet de responsabiliser davantage les utilisateurs. Pourquoi ne pas plutôt adopter ce système qui fait apparemment ses preuves, en particulier à Strasbourg, Grenoble et Amsterdam ? Et je ferai remarquer que ces villes sont des villes plates dans lesquelles il n'est pas trop difficile de se déplacer à vélo. En revanche, à Sceaux, cela monte.

#### **Christian LANCRENON**

J'aimerais insister sur le montant. Ce n'est pas 210 000 €, mais 227 000 €.

#### **Claude DEBON**

Vous parlez du renforcement des contresens cyclables. S'agit-il de les rénover ou de les étendre encore ? Il est vrai qu'il y en a déjà pas mal. J'ignore combien de rues sont impactées à Sceaux. Elles font question, comme l'a dit Dominique Dauger. S'agit-il d'étendre encore le nombre de ces rues à contresens cyclables ?

Deuxième question : Où en est-on avec Vélib à Sceaux ? Nous devons avoir trois stations d'après ce que j'ai compris d'une précédente délibération. Les travaux ont-ils démarré à Robinson ou est-on plutôt en train de mettre la pédale douce compte tenu des problèmes qui se posent aujourd'hui à Paris ? Il me semble important de regarder cela de près.

Troisièmement, je trouve intéressant d'avoir un plan de financement sur 4 ans, ce que nous n'avions pas en 2016. On peut effectivement remettre en cause certaines propositions de ce plan, mais il permet néanmoins d'avoir des éléments chiffrés qui permettent d'y voir plus clair par rapport aux objectifs poursuivis. Je tenais à dire que c'est plutôt une bonne chose.

#### **Patrice PATTEE**

Pour répondre à M. Lancrenon, nous n'avons pas supprimé d'emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés. Nous les avons simplement reportés sur la chaussée. Nous avons plutôt supprimé

des places de stationnement autos au bénéfice des deux-roues motorisés. Et il faudrait sans doute encore augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues motorisés.

M<sup>me</sup> Daugeras, vous ne faites jamais de vélo à Sceaux. Vous savez sans doute que la ville de Sceaux est arrivée première au baromètre des villes cyclables dans sa catégorie. C'est même la ville qui a obtenu la meilleure note au global sur toute la France. Ce n'est pas le maire qui le dit ni votre serviteur, mais les usagers.

S'agissant des contresens cyclables, j'ai la prétention de dire que je les ai presque tous expérimentés, puisque je circule un peu partout à vélo, que la rue soit en sens unique ou pas. Depuis que nous avons instauré ce système, il y a maintenant 9 ans, il n'y a jamais eu d'accident. C'est quelque chose qui fonctionne très bien et qui est plébiscité par tout le monde. Je dirais même que de nombreuses collectivités se sont inspirées de ce que fait Sceaux en la matière.

L'objectif, c'est justement d'inciter les vélos à quitter les trottoirs. Je constate qu'il y a désormais moins de vélos sur les trottoirs qu'avant 2009. Nous avons donc atteint notre objectif.

Vous citez un article de mars 2018 sur le Vélib disant que celui-ci coûtait 4 000 € par an. Je suis assez surpris, le Vélib version Decaux ayant disparu fin décembre 2017. Je suis donc surpris que l'on vienne citer des éléments vieux de plusieurs mois.

S'agissant de la location longue durée, sachez que la Région lance aujourd'hui un appel d'offres pour instaurer un service de location longue durée en Île-de-France. Nous nous préparons évidemment à faire le nécessaire pour que les Scéens puissent souscrire des contrats de location de vélos longue durée lorsque ceux-ci seront en place, l'idée étant d'avoir une offre multiple à destination des Scéens qui souhaitent faire du vélo, mais qui n'en ont pas ou qui ont un problème de stationnement dans leur résidence.

S'agissant du renforcement des contresens cyclables, vous devez savoir, M<sup>me</sup> Debon, que toutes les rues à sens unique de Sceaux sont ouvertes au double-sens cyclable, excepté l'avenue de la Gare pour des raisons de sécurité. Il a en effet été considéré que cette rue en pente avec un virage aboutissant à un tunnel, surtout à une époque où 400 bus passaient quotidiennement, pouvait présenter un danger pour les cyclistes, surtout pour les plus jeunes qui ont tendance à rouler plus vite en raison de la pente.

S'agissant du Vélib à Sceaux, il y a malheureusement beaucoup de retard. Nous aurions dû avoir nos trois stations Vélib le 31 mars dernier. Je pense que nous devons attendre encore plusieurs mois. Nous avons beaucoup de mal à obtenir le calendrier de déploiement du Vélib version 2 sur la métropole. Nous ne pouvons malheureusement pas vous vous donner de date. Ce sera probablement pour l'automne, mais personne ne peut encore le garantir aujourd'hui.

Je crois avoir été assez bref tout en ayant dit l'essentiel.

**Christian LANCRENON**

Vous avez été bref, mais pas complet, M. Pattée. Vous ne revenez pas sur les erreurs de calcul. Le plan triennal s'élève à 227 000 € et non pas à 210 000 €

Par ailleurs, vous ne dites pas si l'on a vraiment besoin de dépenser chaque année 3 000 € pour la manifestation vélo en ville et 2 000 € pour le guidé de la mobilité. Vous ne répondez pas là-dessus.

**Patrice PATTEE**

C'est de la communication, indispensable.

**Christian LANCRENON**

C'est de la com, mais c'est à chaque fois 5 000 €. On refuse des subventions à certaines associations, mais l'on donne 3 000 € à la manifestation vélo en ville.

**M. le maire**

Ah bon ? Lesquelles ?

**Christian LANCRENON**

Vous le savez très bien.

**M. le maire**

Non. Je ne crois pas le savoir. Citez-moi des associations à qui nous aurions refusé des subventions.

**Dominique DAUGERAS**

Je reviens sur le chiffre de 25 000 € pour l'installation des stations Vélib. C'est déjà très cher en soi, mais avez-vous par ailleurs intégré le prix des dégradations et des vols qui se produiront inéluctablement ? *Que Choisir* n'a pas inventé les chiffres cités dans son article. Et ces chiffres concernent 2017 et non pas le 31 mars 2018. Il s'agit de chiffres tout à fait sérieux qui ont été donnés par la société de conseil Mobiped. Je pense qu'il faut intégrer dans le prix des stations Vélib le coût des dégradations et des vols, ce qui conduira à un montant beaucoup plus élevé. On ne peut pas nier les réalités.

Vous dites que l'avenue de la Gare est interdite aux vélos. Je crois que le Code de la route stipule que tout vélo peut aller à contresens. Il n'y a même pas besoin de panneaux. J'ai constaté que l'on a installé un panneau au bout de la rue Quesney indiquant la présence d'une piste cyclable débouchant sur la rue des Chéneaux. C'est vrai, mais de toute façon, en montant dans la rue Quesney, les voitures s'arrêtent pour laisser passer les autres voitures et les vélos, parce qu'il n'y a aucune visibilité. J'aimerais vraiment

savoir si vous avez testé les contresens cyclables dans des rues aussi étroites que les rues Eugène Maison ou Gaston Lévy. Je vous assure que c'est impossible. J'ai des photos que je peux vous montrer.

### **M. le maire**

Avant de laisser Patrice répondre, je voudrais reprendre une petite expression que vous avez utilisée tout à l'heure en parlant des contresens cyclables. Vous avez dit que c'était vélos contre voitures. Ce n'est pas notre conception. Pour nous, ce n'est pas vélos contre voitures, mais vélos avec voitures. C'est toute la différence. Nous considérons que l'espace public doit être partagé entre les piétons, les deux-roues motorisés, les vélos et les voitures. Et surtout, lorsque chacun n'a pas une voie pour circuler, cette forme d'insécurité organisée crée de la sécurité. C'est la philosophie qui est appliquée dans la plupart des villes du nord de l'Europe et cela marche très bien. Nous appliquons cette même philosophie. Si elle ne vous convient pas, votez contre et passons à la suite.

### **Patrice PATTEE**

Vous avez des photos, mais je vous invite à regarder une vidéo que j'ai postée sur You Tube. J'ai circulé à vélo dans Sceaux avec une caméra. Vous verrez comment cela se passe. Cette vidéo a été vue par de nombreuses personnes qui ont trouvé qu'elle était probante.

S'agissant du Vélib à 4 000 €, ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que la nouvelle version du Vélib relève d'un marché. Le vélo est par ailleurs complètement différent de celui de Decaux. La seconde version du Vélib dispose d'un dispositif « neiman » qui permet de bloquer le guidon en cas de vol. Et selon les termes du marché, l'opérateur devra mettre en œuvre tous les dispositifs qu'il juge nécessaires pour limiter le vol et la dégradation des vélos, puisqu'il en supportera le coût. Le reste à charge pour les communes correspond au montant indiqué dans la note de présentation. N'effrayez personne en expliquant que le déploiement du Vélib à Sceaux est une hérésie, parce que cela coûte 24 000 €. C'est faux.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Vous n'avez pas répondu à la question du renforcement des contresens cyclables. Est-ce qu'il s'agit d'une extension ? Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

### **M. le maire**

Il ne s'agit pas d'une extension, puisque toutes les rues en zone 30 sont déjà à contresens cyclables. Le plan vélo a été adopté en mars 2016. Il se trouve que la Région a ouvert son propre plan et qu'elle propose aux collectivités et aux communes de contractualiser avec elle sur un certain nombre de sujets et d'accorder des financements. Que faisons-nous ? Nous reprenons notre plan et nous l'adaptons un peu à la demande de la Région, mais à la marge, toutes ces dispositions existant déjà. Nous prolongeons le

plan à la demande de la Région et nous lui demandons des subventions pour accompagner les dispositions que nous aurions de toute façon mises en œuvre. C'est l'objet de cette délibération.

Le renforcement consiste en l'entretien des signes qui sont sur la chaussée. Il est nécessaire de les repeindre régulièrement. Cela ne représente pas une dépense très importante, mais si nous pouvons bénéficier d'un financement régional, je ne vois pas pourquoi l'on s'en priverait. Il ne s'agit pas d'un bouleversement de notre politique vélo. Et nous avons ajouté quelques éléments supplémentaires qui consistent notamment, dans le cadre de la délégation publique de stationnement, en l'installation de stationnements sécurisés pour les vélos dans les deux parkings souterrains de Robinson et Charaire qui feront l'objet d'une rénovation complète au cours de l'été, ce qui répond à une demande très forte.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Avec les panneaux qui autorisent les vélos à passer au feu rouge, le tourner à droite ne pose pas de problème. À mon sens, ce qui pose problème, c'est d'aller tout droit et de tourner à gauche. J'ai un exemple personnel. Ce n'était pas à Sceaux, mais à Lyon. J'ai failli me faire renverser à deux reprises par des vélos qui arrivaient à contresens après avoir grillé le feu. On est dans une avenue dans laquelle vous avez une circulation. Les voitures s'arrêtent au feu rouge. On a le petit bonhomme vert, on s'engage pour traverser et vous avez un vélo qui arrive. J'étais avec ma petite fille et j'ai failli me faire renverser deux fois.

Ce plan prévoit-il une révision des panneaux, afin de supprimer le tout droit et le tourner à gauche et ne conserver que le tourner à droite ?

### **M. le maire**

Non, je ne pense pas. On ne révisé pas ce qui existe. Nous estimons que ce qui existe est très bien.

Que voulez-vous que je vous réponde ? Nous n'avons pas eu un seul accident.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Je vous rappelle que vous aviez voté contre en mars 2016. Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

## **VII- PROMOTION DU TERRITOIRE**

### **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).**

#### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

L'article L. 361-1 du code de l'environnement dispose que « *le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée appelé le PDIPR* ». Il est un instrument de protection forte, puisque juridiquement opposable aux tiers.

Le département des Hauts-de-Seine a souhaité actualiser son PDIPR, afin d'optimiser les itinéraires proposés.

Dans le cadre de cette actualisation, il apparaît souhaitable de modifier le tracé du PR 5 à deux endroits :

- ✓ d'une part en centre-ville en vue d'inviter les randonneurs à emprunter la rue piétonne,
- ✓ d'autre part dans le secteur de la rue de l'Yser en vue d'emprunter un itinéraire plus agréable pour les piétons.

Le département des Hauts-de-Seine sollicite l'avis des conseils municipaux sur le projet de nouveau plan des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ émettre un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires ou portions d'itinéraires reportés sur la carte topographique ci-annexée ;
- ✓ s'engager à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés ;
- ✓ s'engager à informer le département des Hauts-de-Seine de tous les projets d'aménagement et de travaux sur les voies communales concernées ;
- ✓ s'engager à opérer une surveillance régulière des itinéraires tels qu'ils figurent au plan annexé, à prévenir immédiatement le département des Hauts-de-Seine de toute difficulté affectant la continuité d'un itinéraire.

#### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

#### **Christian LANCRENON**

Un mot pour dire que c'est très positif sur le plan touristique et sur le plan de l'animation de la rue piétonne, du centre-ville. C'est très bien. On y avait déjà réfléchi maintes fois lorsque j'étais adjoint.

Simplement, ne pourrait-on pas également baliser à l'intérieur du parc de Sceaux ? Est-ce qu'il y a des possibilités pour qu'il y ait vraiment un flux, parce qu'il y a des gens qui seraient prêts à venir. On a beaucoup de questions en ce moment sur le carré avec les cerisiers lorsqu'ils sont en fleurs. Certains demandent où se trouve le centre de Sceaux ? C'est donc un peu dommage.

Sceaux, le 16 mai 2018

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

On a effectivement demandé au Département d'avoir une signalétique partant du parc de Sceaux vers le centre-ville et d'avoir également des portes. Les portes ont des noms, mais visibles uniquement de l'intérieur et pas de l'extérieur. Différentes choses ont été demandées, mais elles sont encore en attente.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII- HABITAT**

**Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'acquisition de la maison sise 11 rue Michel Charaire.**

**Isabelle DRANCY**

Nous proposons de garantir l'emprunt de la SEMA SCEAUX pour l'acquisition de la maison située au 11 rue Michel Charaire. Cette maison était occupée jusqu'à récemment par une association qui s'occupait de problèmes éducatifs et qui a déménagé dans des locaux plus grands à Bagneux.

Parallèlement, après le regroupement de notre office public HLM avec celui de Bourg-la-Reine, les locaux étant devenus trop exigus pour accueillir tout le personnel, il a été convenu que la commune de Sceaux vende ce bâtiment à la SEMA SCEAUX et qu'elle garantisse l'emprunt lui permettant de l'acheter.

Cet emprunt s'élève à 1 265 700 € et se décompose d'une part dans l'acquisition du bien proprement dit, et d'autre part de l'enveloppe de travaux.

La durée du prêt s'élève à 20 ans à un taux fixe de 1,80 %.

Nous vous proposons de nous porter garants à hauteur de 50 % du montant du prêt.

Je vous précise que nous remplissons bien entendu les différents critères sur les garanties d'emprunt qui sont au nombre de trois et cumulatifs. Le montant des garanties ne doit pas être supérieur à 50 % du montant des recettes de la commune. Or, si l'on fait la somme de toutes les garanties d'emprunt, la commune de Sceaux est à 19,65 %.

Par ailleurs, le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'une même personne ne doit pas dépasser les 10 % du montant total susceptible d'être garanti. Il s'élève en l'occurrence à 0,19 %.

Enfin, la Ville n'accorde sa garantie qu'à hauteur de 50 % du montant du prêt, ce qui est la quotité maximale autorisée.

Sceaux, le 16 mai 2018



Ces ratios sont cumulatifs et nous remplissons toutes ces conditions.

Il est donc proposé d'accorder cette garantie d'emprunt.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua et Philippe Laurent ne prennent pas part au vote.*

## **IX- ACCESSIBILITÉ - HANDICAP**

### **Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2017.**

#### **Francis BRUNELLE**

Vous en avez l'habitude, puisqu'il s'agit d'une présentation annuelle. Je résumerai donc rapidement les points forts de ce rapport.

La commission communale pour l'accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant et des espaces publics. Le rapport annuel que nous allons rapidement balayer fait état des actions réalisées par la ville, et je vous demanderai en fin de lecture de ce rapport d'en prendre acte.

Ce comité a été créé par une ordonnance du 26 septembre 2014. Je vous rappelle que ce comité consultatif établit un rapport qui fait l'objet ce soir de cette communication.

Le rythme des rencontres avec les membres du comité est bisannuel. Nous avons donc tenu deux réunions en juin et en septembre.

Le 30 septembre 2015, vous avez voté l'agenda d'accessibilité programmée qui a été approuvé par le préfet le 23 février 2016.

En page quatre, vous trouverez un certain nombre d'actions menées par la Ville. Il s'agit essentiellement de la mise aux normes des escaliers dans les établissements recevant du public par la pose de bandes podotactiles permettant aux personnes malvoyantes de repérer les nez-de-marche. Ces aménagements ont notamment été réalisés dans les écoles, les Garages, les Ateliers, le tennis Club et le multi accueil du docteur Roux.

Certains établissements nécessitent une réflexion un peu plus poussée. Ces bandes podotactiles n'étant pas très esthétiques, nous réfléchissons à d'autres dispositifs pour respecter l'aspect architectural et esthétique.

Sceaux, le 16 mai 2018

Nous avons réalisé un déplacement à l'AIM des Blagis. Vous savez que depuis maintenant deux ans, nous réalisons par quartiers un certain nombre de parcours. Dominique Daugeras participe d'ailleurs à ces parcours qui permettent, sur le terrain, de se rendre compte de manière plus précise d'un certain nombre de difficultés de déplacement que nous ne pourrions pas identifier uniquement sur une carte. Un certain nombre de choses ont été vérifiées, en particulier aux Blagis qui ont été déclarés accessibles en 2017.

Non seulement l'espace senior a été déclaré accessible, mais sa mise aux normes et sa construction ont été anticipées lors de la création de cet espace dont nous avons parlé à maintes reprises.

Un certain nombre de dossiers sont plus spécifiques, comme celui de la MJC. Nous avons ainsi déposé un dossier de dérogation, car il nous apparaissait inutile d'engager des frais sur un bâtiment qui devrait bénéficier d'une rénovation profonde.

Il en est de même pour la bibliothèque dont la mise en accessibilité a été englobée dans un projet de rénovation plus vaste. Et je cite pour mémoire, les travaux en cours dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

Pour ce qui concerne les établissements recevant du public non-communaux, comme les commerces, les locaux destinés aux professions libérales, la mairie se charge de traiter les dossiers Ad'ap auprès de la préfecture.

Nous avons identifié en 2017 une coordinatrice santé handicap parmi les équipes municipales en charge de tout ce qui concerne le handicap. Nous parlerons plus longuement lors de la prochaine délibération.

S'agissant des réalisations de l'année 2017, il convient de noter :

- ✓ La création d'une place pour les personnes à mobilité réduite rue du docteur Roux.
- ✓ L'amélioration de l'accessibilité du cimetière dans le cadre du programme de rénovation.
- ✓ Les aménagements liés à l'enfouissement des réseaux qui permettent un déplacement plus facile sur les trottoirs.
- ✓ Et pour mémoire, je vous rappelle le parcours du 26 juin 2017, essentiellement centré sur le quartier des Blagis où nous avons pu accéder à l'ensemble des équipements.

Les membres du comité « Ville pour tous » ont suggéré un certain nombre de propositions, afin de répondre à la difficulté d'anticiper les déplacements, notamment la signalisation d'un itinéraire bis lorsque des travaux interviennent sur la voirie.

Le rapport évoque également le travail du conseil local de santé mentale, et notamment le thème abordé en 2017 qui comme chaque année a été un succès. Je ne parle pas de celui de 2018 qui avait pour thème l'autisme. Nous avons en 2017 anticipé cette thématique sur l'autisme en réunissant à deux reprises un groupe de travail avec des spécialistes sur ce thème qui est particulièrement difficile.

Nous avons mis en place un groupe de travail pour la prise en charge des situations complexes, en particulier des crises psychiatriques aiguës qui se manifestent parfois sur la voie publique et qui mobilisent les services municipaux avec la difficulté d'une prise en charge immédiate. Nous avons Sceaux, le 16 mai 2018

notamment travaillé avec l'hôpital psychiatrique de notre secteur, l'hôpital ERASME, à la mise en place d'un circuit permettant de contacter rapidement les personnes compétentes dans la gestion de ce genre de crise.

S'agissant des établissements d'accueil petite enfance, un certain nombre de dispositifs a été mis en place, en particulier les projets d'accueil individualisé pour les enfants présentant un handicap, des difficultés alimentaires ou des allergies. Il y a donc en relation avec les structures soignantes et le médecin traitant la mise en place de ces PAI.

Dans les écoles, nous avons la possibilité d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap quel qu'il soit dans des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire). Comme vous le savez, le terme a changé, puisqu'il s'agissait auparavant de CLIS (classes pour l'inclusion scolaire).

En 2017, ces structures spécifiques ont permis d'accueillir 12 enfants.

En page 11, il vous est parlé des projets d'accueil individualisé. En 2017, 78 PAI ont été mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires de Sceaux.

Nous passons au dernier point qui nous permet de faire une liaison avec la prochaine présentation. La Ville a intégré le réseau SAIS 92, qui est un service d'accompagnement et d'information sur la scolarisation, et a nommé une coordinatrice santé handicap pour permettre la prise en charge plus spécifique de ces enfants.

Enfin, j'ai souhaité, à travers le comité « Ville pour tous », interroger le monde associatif, les associations étant parfois en difficulté pour accueillir des personnes en situation de handicap ou se trouvant démunies face aux personnes dont elles ont la charge.

Nous avons mis en place un questionnaire que nous avons adressé à 86 associations scéennes. Plus de 30 % des questionnaires ont été retournés. Il en ressort que 60 % des associations n'accueillent pas de personnes en situation de handicap. Ce questionnaire nous a permis de mettre en lumière le fait que ces associations ne prennent pas suffisamment en considération la prise en charge des personnes porteuses de handicap.

Autre temps fort en 2017, l'organisation d'ateliers sur le thème des cinq sens pour les personnes présentant un handicap cognitif, ce qui permet de développer un certain nombre de compétences qui paraissent altérées en fonction de l'âge.

J'ai rapidement survolé ce rapport. Je vous propose de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2017.

### **M. le maire**

Merci M. Brunelle.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Sceaux, le 16 mai 2018

**Claude DEBON**

J'ai trouvé ce rapport très intéressant et très complet. Je trouve très bien d'y intégrer des photos. Elles ne sont pas toujours très visibles, mais cela apporte quelque chose au texte. Cela m'a donc semblé tout à fait intéressant.

Il y a juste un point de détail en page 3 du rapport. Il est écrit que « *le comité présidé par le maire qui peut déléguer à la présidence de M. Brunelle* ». Je pense qu'il y a là une inversion à faire, parce que l'on ne comprend pas bien la phrase. Il faudrait corriger et écrire « *le comité présidé par le maire qui peut déléguer à M. Brunelle la présidence* ».

J'ai juste une question. Je n'ai pas réussi à bien voir ce qu'étaient les boucles magnétiques.

**Francis BRUNELLE**

M<sup>me</sup> Daugeras peut peut-être vous l'expliquer, puisqu'elle les a vues à l'AIM. Ce sont des boucles magnétiques qui permettent aux personnes malentendantes d'avoir une aide sonore lors de la communication avec le personnel municipal. Il s'agit d'une aide sonore.

Dominique est parfaitement compétente pour vous l'expliquer.

**Claude DEBON**

Autre point, il est parlé en page 10 de situations complexes. Est-ce, parce qu'il s'agit d'un terme consacré et que l'on ne peut pas dire autrement ? On voit bien dans le contenu qu'il y a sans doute une grande complexité des problèmes qui sont traités dans ce cadre, mais ce terme n'est tout de même pas très parlant.

**Francis BRUNELLE**

C'est malheureusement un terme technocratique. C'est celui utilisé par l'agence régionale de santé. Il existe des cellules spécifiques, les MAIA, dont la responsabilité est la prise en charge de situations complexes. Ce terme est utilisé pour parler de situations de handicap ou médicales associées à des difficultés sociales ou d'insertion. Le terme est consacré et l'on s'aperçoit que la situation complexe nécessite l'intervention de plusieurs acteurs. Pour vous donner un exemple, il peut s'agir d'une personne migrante souffrant de tuberculose, sans domicile fixe et faisant une crise psychiatrique. Ce genre de situation nécessite des structures spécifiques permettant non seulement de régler le problème social, mais également de prendre en charge le problème aigu. C'est le cas par exemple d'une tentative de suicide. On se retrouve de temps en temps face à des personnes qui présentent l'accumulation de difficultés médicales, personnelles, sociales et familiales. Cette situation est une situation complexe et c'est le terme consacré par l'agence régionale de santé.

**Claude DEBON**

J'ai bien pensé qu'il s'agissait d'un terme consacré, mais il est vrai qu'il pose quand même question.

Dernier point, j'ai trouvé intéressant le questionnaire envoyé aux associations. J'aimerais bien l'avoir. Peut-être est-il sur le site, je ne sais pas.

**Francis BRUNELLE**

Non, je pense que l'on pourra vous le transmettre. Lorsque nous avons réuni les associations, on s'est rendu compte qu'elles faisaient face aux mêmes difficultés que nous. Non seulement au sein même de leur personnel avec des *burn-out*, des troubles musculaires, etc., mais également dans la prise en charge des personnes handicapées. On vous transmettra le questionnaire.

**Christian LANCRENON**

Je fais le constat qu'il aura fallu une bonne vingtaine d'années pour en arriver là et l'on peut s'en féliciter. Ceux qui étaient là sous le mandat de Pierre Ringenbach s'en souviennent, nous gérons déjà tous ces dossiers. Cela a été particulièrement long et tant mieux si nous en sommes là où nous en sommes aujourd'hui.

J'ai trouvé intéressant le parcours du 26 juin 2017. Cela permet en effet de mettre l'accent sur ce qui va bien et sur ce qui ne va pas, mais j'estime que l'on pourrait pousser le test un peu plus loin. Dans les grandes métropoles d'Amérique du Nord et de Chine, on voit de plus en plus de petites voitures motorisées électriques pour les personnes à mobilité réduite. On sait que la population vieillit en France. Je pense que d'un trottoir à l'autre, lorsqu'on traverse les rues, il y a encore beaucoup d'effort à faire à Sceaux. Ce serait donc un test intéressant à faire.

Je remarque que le parcours réalisé partait de l'AIM des Blagis en direction du CSCB, la visite du CSCB, la visite de la place des Ailantes. On se rend dans des lieux publics, mais il faut également prendre en compte le cheminement classique d'un point à un autre à travers la ville. Il serait par conséquent intéressant de faire un tel parcours, parce que je pense qu'il reste de gros efforts à faire en la matière.

**Francis BRUNELLE**

Merci de cette remarque, mais c'est effectivement ce que nous faisons. Les photos illustrant ce parcours ne sont que des éléments ponctuels sur un parcours beaucoup plus large. Nous avons ainsi parcouru la totalité du centre-ville avec un fauteuil roulant manuel. Je suis le binôme de M. Morin. Je pousse son fauteuil, ce qui me permet de rendre compte très rapidement des difficultés. Vous avez parfaitement raison. Les photos que nous avons publiées ne sont que des exemples pris dans des bâtiments publics, mais nous faisons l'ensemble du cheminement et nous sommes accompagnés par les services de la Ville, en particulier Catherine Ranson qui prend note des difficultés. Il y a ainsi une difficulté que je n'avais pas anticipée rue Houdan. Il existe des plaques de fonte permettant de recueillir les eaux de pluie. Ces

plaques sont faites de parties pleines et vides. Les espacements entre ces parties pleines et vides sont trop larges et sont susceptibles d'emprisonner la roue d'un fauteuil roulant. C'est un problème que l'on ne peut identifier que lorsque l'on pousse un fauteuil roulant. Je vous invite d'ailleurs à participer au prochain parcours qui aura lieu le 3 juillet. C'est extrêmement intéressant.

### **Christian LANCRENON**

Sachant qu'il y aura de plus en plus de petites voitures autonomes, sans personne pour les pousser. C'est donc très différent. On en voit de plus en plus à l'étranger et je pense que l'on y vient.

### **Francis BRUNELLE**

Tout à fait.

### **Dominique DAUGERAS**

Cela introduit un peu ma question. J'ai participé à ce parcours du 26 juin 2017 avec beaucoup d'intérêt. C'est très bien. Selon moi, il faudrait le faire dans d'autres quartiers. J'ai trouvé que le quartier des Blagis n'était pas le plus mal loti de ce point de vue. Dans l'ensemble, les trottoirs sont assez larges. Tant mieux d'ailleurs, je ne m'en plains absolument pas. Il y a toutefois des endroits où les déplacements sont beaucoup plus difficiles. Il y a des poteaux, des mobiliers urbains dans des rues qui sont déjà étroites, qui sont horriblement dangereux, surtout pour les personnes malvoyantes. Sur certains trottoirs, je me demande même si un fauteuil peut passer faute de place. Il faudrait que je prenne la largeur d'un fauteuil roulant et qu'aïlle vérifier avec un mètre si la place est suffisante pour qu'un fauteuil puisse passer. Je me souviens de M. Morin disant qu'il avait parfois de gros ennuis dans certains endroits. Il y a aussi le cas des personnes malvoyantes. J'en reviens à la rue Eugène Maison qui a été refaite avec des espèces de parapets autour des arbres. J'aimerais savoir ce qu'en pensent des gens en fauteuil roulant ou des gens voyant mal. Il est à mon avis impossible que l'on puisse y passer avec les petits véhicules dont parlait Christian Lancrenon. Lorsque l'on rénove une rue, j'aimerais que l'on pense également à l'accessibilité et pas seulement pour les personnes en fauteuil roulant.

Ce qui est fait est bien, mais il faut continuer. Et il faudrait surtout éliminer beaucoup de poteaux totalement inutiles. Je me suis retrouvée par exemple rue Pierre Curie alors qu'il y avait une panne de courant. C'était le noir complet et il y avait en plus de la neige. Il y avait des poteaux que je n'ai pas vus. C'est un miracle que je ne sois pas tombée. Je m'en étais déjà plainte d'ailleurs. À quoi servent certains poteaux et certains mobiliers en plein milieu du trottoir ?

### **Francis BRUNELLE**

M<sup>me</sup> Daugeras, je voulais d'abord vous remercier de participer régulièrement à ces parcours handicap. Notre ambition est bien sûr de parcourir la totalité de la ville.

**M. le maire**

M<sup>me</sup> Daugeras, si l'on enlève les poteaux, on aura des voitures sur les trottoirs, ce qui sera encore pire. C'est toute la difficulté.

Je vais vous raconter une histoire. La rue des Pépinières a été rénovée récemment. Il y a des places de stationnement d'un côté de la rue et de l'autre côté, nous avons refait un alignement d'arbres très élégant. Nous avons à peine terminé les travaux que des camionnettes se garaient déjà sur ce trottoir, entre les arbres et les stationnements !! Nous avons dû remettre des poteaux. C'est ainsi. La voiture est comme l'eau, elle s'insinue partout. Il faut mettre des digues physiques.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je voudrais profiter de ce rapport pour revenir sur l'adoption de ce plan qui a coûté environ 4 millions.

**Francis BRUNELLE**

Il n'a pas coûté 4 millions. Il a été évalué à 4 millions d'euros sur 9 ans.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai lu dans la presse que le gouvernement réfléchissait à une modification des normes de façon à bien répondre à la question du handicap, tout en permettant une plus grande flexibilité sur un certain nombre d'éléments. Je prendrai l'exemple des résidences étudiantes. Fort heureusement, nous n'avons pas 100 % de personnes handicapées. J'avais posé la question à l'époque, mais vous m'aviez répondu que la loi ne le permettait pas. Mais ne peut-on pas, dans le cadre de cette révision des normes, en profiter pour éventuellement anticiper et ne pas faire de dépenses qui sont finalement inutiles. On peut en effet très bien garder tout le rez-de-chaussée d'une résidence étudiante à destination des personnes handicapées plutôt que de rendre tous les logements accessibles. Cela permettrait de diminuer les coûts et de loger davantage d'étudiants.

**Francis BRUNELLE**

Je vous remercie d'évoquer cette modification. La loi de 2005 sur le handicap prévoyait la totale accessibilité des espaces recevant du public aux personnes à mobilité réduite. Je pense que le gouvernement réfléchit à une autre stratégie. On connaît effectivement le pourcentage de personnes atteintes d'un handicap sensoriel ou moteur. L'État réfléchit à ce qu'il y ait un pourcentage de logements accessibles. Ce n'est pas très facile à mettre en place sur le plan de la rédaction d'un décret, parce qu'un certain nombre de structures recevant du public sont obligatoirement tenues d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite, en particulier les médecins. Par définition, les personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un handicap doivent pouvoir accéder aux locaux des médecins. Il y a donc toute une réflexion au niveau du ministère de la Santé, parce que le gouvernement s'est rendu compte que développer l'accessibilité sur la totalité de la France représente un coût absolument phénoménal. Je  
Sceaux, le 16 mai 2018

prendrai un seul exemple. Si nous devons appliquer de façon rigoureuse la loi actuelle, nous devrions installer des chambres résistant à l'incendie à tous les étages des établissements recevant du public, en particulier les écoles, ce qui est juste financièrement impossible. Merci de cette remarque M. Campan.

### **M. le maire**

Je crois que la question de la norme sur les logements est proposée dans le cadre de la loi ELAN dont la première lecture devrait démarrer prochainement. Cela prendra du temps avant que cet allègement éventuel des normes devienne effectif. Nous verrons ce que cela donne, parce que cette proposition n'est pas du goût de tout le monde. Les associations se sont mobilisées sur ce qu'elles considèrent comme un recul s'agissant des logements.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Approbation de la charte d'engagements réciproques du Réseau loisirs handicap 92.**

#### **Francis BRUNELLE**

Là aussi, je résumerai la délibération, puisqu'elle concerne un sujet que nous avons déjà évoqué. Le SAIS 92, service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, a souhaité la mise en place d'une structure un peu plus large qui est le Réseau loisirs handicap 92.

Ce Réseau loisirs handicap rassemble différents acteurs tels que :

- ✓ La direction départementale de la cohésion sociale
- ✓ La caisse d'allocations familiales
- ✓ La direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- ✓ L'association des maires des Hauts-de-Seine,
- ✓ Et les villes ayant rejoint le réseau SAIS 92.

32 communes ont déjà rejoint ce réseau. Avec les villes de Sceaux et du Plessis-Robinson, le nombre de communes ayant rejoint ce réseau s'élèvera à 34, soit la quasi-totalité des villes des Hauts-de-Seine.

Il s'agit de favoriser l'accueil de tous les enfants en situation de handicap sur le plan scolaire, mais aussi au niveau des loisirs.

Une rencontre entre les élus est prévue le 26 mai 2018 sous la forme d'un petit-déjeuner débats. Pour que le handicap soit pris en charge de manière efficace, il a été proposé de désigner un référent loisirs handicap au sein des communes.



Un point de détail n'apparaît pas dans cette note de présentation, et je m'en excuse. La désignation de ce référent handicap loisirs permet à la Ville de solliciter une subvention de la CAF, dont le montant a été évalué à 3 300 € par an. Non seulement l'adhésion au Réseau loisirs handicap 92 ne coûte rien à la Ville, mais elle permet en outre de bénéficier de cette subvention de 3 300 € par an.

La Ville de Sceaux a accueilli l'ensemble des référents handicap pour une journée d'échanges, de mutualisation d'expériences et de mise en place de ce réseau le 1<sup>er</sup> février 2018.

Je parcourrai très rapidement cette charte d'engagements réciproques pour laquelle je sollicite votre approbation ainsi que l'autorisation pour le maire à la signer.

Comme vous l'avez vu, il s'agit essentiellement d'initiatives de plusieurs structures et institutions. Ce réseau repose sur l'identification d'un professionnel spécifique au sein des services municipaux. Les partenaires s'engagent à créer des journées de formation, à accompagner les référents dans leur professionnalisation, à mettre en valeur l'engagement de la commune.

La mise en place d'un Observatoire du handicap des Hauts-de-Seine a enfin été suggérée par l'association des maires du 92 pour permettre de faire un bilan et d'avoir une estimation du nombre de personnes prises en charge par ces structures.

En page 3, je vous indique le rôle important de la CAF, qui non seulement accompagne la mise en place du Réseau, mais finance également le référent.

J'ajoute un mot sur le fait que nous avons pris en charge dans le temps périscolaire un certain nombre d'enfants porteurs d'un handicap, chose que nous avons déjà évoquée lors de la présentation de la précédente délibération.

Je crois avoir à peu près tout dit. Nous aurons donc un petit déjeuner-débats des élus le samedi 26 mai 2018 pour échanger sur les bonnes pratiques des communes sur la prise en charge des enfants porteurs d'un handicap.

Je vous demande donc d'autoriser M. le maire à signer cette charte d'engagements réciproques.

**M. le maire**

Merci M. Brunelle.

Qui souhaite intervenir ?

**Chantal BRAULT**

Je voudrais revenir sur cette charte et sur les obligations sur lesquelles nous nous engageons au travers de sa signature. Ces prescriptions sont claires mais parfois difficile à exécuter. Nous souhaitons favoriser l'accueil de tous les enfants en situation de handicap dans nos structures, mais il faut bien avoir conscience que cela est extrêmement difficile pour certains cas. Je suis intervenue pour l'AMF dans le

Sceaux, le 16 mai 2018

cadre de la mission nationale « Accueils de loisirs et Handicap » et j'ai rencontré des familles avec des enfants en situation de handicap tellement lourd que ces enfants sont peu, mal ou insuffisamment accueillis. Pour accueillir ces enfants lourdement handicapés, il faut en effet du personnel formé et compétent. Ces familles sont souvent dans une grande souffrance, car elles ont parfois le sentiment d'être exclues et que leur enfant est constamment rejeté ou discriminé. Je parle en l'occurrence de handicaps extrêmement lourds. Ce sont des situations que nous ne connaissons pas vraiment dans nos écoles à Sceaux, mais peut-être, parce qu'elles ne se présentent pas à nous ou que nous ne les voyons pas. J'ai été très frappée par ces familles parfois aigries et violentes dans leurs attentes et leurs demandes. M. Toubon présidait cette réunion et faisait également preuve d'une très grande exigence, mais je me suis dit que nous n'étions pas prêts pour ce genre de situations. Nous ne pouvons pas demander à nos animateurs, qui ont pourtant cet attachement à emmener des enfants autistes ou handicapés dans les mini-séjours que nous organisons, d'assumer des situations trop lourdes, parce qu'ils ne sont pas formés pour cela. Même dans les crèches, il y a des cas de handicap qui pèsent sur le nombre d'enfants accueillis, car un enfant handicapé en crèche demande beaucoup plus d'attention et beaucoup plus de personnel, ce qui peut aussi pénaliser d'autres fonctionnements et d'autres enfants.

Tout cela est évidemment très intéressant et très émouvant, mais j'ai le sentiment que nous sommes parfois très loin de pouvoir répondre à ces attentes. Il y a encore énormément de travail à faire pour l'accessibilité, mais aussi pour tout le reste, comme la prise en compte du handicap, la gestion du temps, l'activité, l'animation, les jeux, l'accompagnement, la présence de ces enfants au milieu d'enfants qui ne sont pas pénalisés par une situation de handicap.

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Dans la ligne que ce que vient de dire M<sup>me</sup> Brault, j'ajouterai qu'il en va de même pour le logement social. Il est en effet très difficile pour nous d'accueillir des familles ou des individus porteurs d'un handicap lourd. Ils ont besoin d'un logement, mais également d'une assistance. Or, nous ne sommes pas équipés pour cela. Nous ne sommes pas un hôpital ou un établissement public spécialisé. C'est vraiment très préoccupant et l'on doit faire face à de plus en plus de besoins.

### **Francis BRUNELLE**

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité centrer les semaines d'information santé mentale sur l'autisme. Comme vous le savez, je travaille sur l'autisme depuis une trentaine d'années. Comme le dit Chantal, il est en effet très difficile de répondre aux demandes légitimes des familles. Lors des conférences organisées à l'occasion de ces journées sur l'autisme, nous avons accueilli près de 150 personnes. Il y avait en particulier 4 ou 5 mères scéennes dont les enfants sont autistes. On ne voit pas ces familles, parce qu'elles se cachent et l'on croit qu'elles n'existent pas. Ces familles font face à de grandes difficultés. Elles demandent la scolarisation de ces enfants qui leur permet d'avoir un développement psychomoteur le meilleur possible, car isoler ces enfants est une sorte de double peine.

Non seulement ils ont un handicap, mais ils sont en outre exclus d'une vie sociale normale. Et en même temps, nous rencontrons de grandes difficultés pour les prendre en charge.

Il a été constaté, lors de ces journées, et nous en ferons un rapport plus extensif l'année prochaine, que la France présente un énorme déficit de structures d'accueil de ces enfants lourdement handicapés. Ils sont parfois accueillis en Belgique avec une prise en charge de la sécurité sociale française.

Je pense que l'on touche effectivement à un sujet émouvant et douloureux pour les médecins et les soignants qui s'occupent de ces enfants, et surtout pour les familles. Ce handicap lourd est par ailleurs beaucoup plus fréquent que l'on ne le dit, car ces familles le cachent.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur l'approbation de la charte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- AFFAIRES SCOLAIRES**

**Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l'année 2017.**

**Chantal BRAULT**

Il s'agit de faire bénéficier l'un de nos instituteurs de cette indemnité représentative de logement dont le montant est fixé par le Préfet. Je constate d'ailleurs que le taux de cette indemnité n'a pas évolué depuis un certain nombre d'années. Vous avez compris que nous devons loger les instituteurs qui n'ont pas le statut de professeur des écoles. Ils peuvent bénéficier d'un logement ou à défaut d'une indemnité à condition de remplir les conditions requises.

Nous avons une institutrice dans ce cas. Elle peut en outre bénéficier d'une majoration de l'indemnité, puisqu'elle a la charge d'un enfant.

Il s'agit d'une délibération classique que nous prenons chaque année et qui a peu d'impact pour nous, le taux de cette indemnité n'ayant pas évolué.

**M. le maire**

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le maire**

Si vous le permettez, je veux revenir sur la délibération relative à la garantie d'emprunt. Comme nous l'avons fait lors de délibération sur la vente de la propriété au mois de février 2018, il est en effet nécessaire que les administrateurs de la SEM, Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Kahoua et moi-même, ne prennent pas part au vote. Si vous en êtes d'accord, il sera indiqué dans le procès-verbal qu'ils n'ont pas pris part au vote.

Je vous remercie.

**XI- FINANCES**

**Communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi en 2017 par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambres Régionales des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.**

**Isabelle DRANCY**

Vous savez que les comptes de l'État, des entreprises privées et des hôpitaux sont certifiés par un corps extérieur qui atteste du respect des normes et des standards dans la tenue de la comptabilité et s'assure de leur fiabilité.

Jusqu'à présent, les collectivités locales n'avaient pas la possibilité de faire certifier leurs comptes. L'un des articles de la loi NOTRe prévoit une expérimentation de ce dispositif de certification des comptes destiné à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités locales.

Lors de son audit pour les années 2009 à 2013, la Chambre régionale des comptes avait souligné le suivi rigoureux de la situation financière de la Ville et la production d'indicateurs réguliers. En outre, l'indice de la qualité comptable, délivré par la DGFIP chaque année, s'est établi pour 2017 à 19,7 sur 20.

Fort de ces éléments, la Ville a décidé de se porter candidate à cette expérimentation prévue par la loi. Cette expérimentation s'étalera sur un certain nombre d'années, puisqu'il est d'abord prévu une phase au cours de laquelle la Chambre des comptes et la CRC accompagneront les services municipaux dans l'appropriation du mécanisme de certification.

De 2020 à 2022, un processus de certification interviendra.

En 2022, un bilan sera réalisé pour voir s'il convient de pérenniser cet exercice, de l'élargir et de le rendre obligatoire.

La Ville de Sceaux a été retenue parmi les 25 collectivités expérimentatrices en France, dont Paris et Bondy en Île-de-France.

La matérialisation de cette expérimentation s'est faite par la signature d'une convention approuvée par délibération le 3 novembre 2016.

Sceaux, le 16 mai 2018

La première étape de cette démarche s'est concrétisée en 2017 par la réalisation d'un diagnostic global par une équipe d'auditeurs pluridisciplinaire, composée à la fois de la Chambre Régionale des Comptes, de la Cour des Comptes et d'auditeurs externes spécialisés dans le secteur public. Cette année avait pour objectif de procéder à un diagnostic de la collectivité locale sur le budget, ses méthodes de travail, ses systèmes d'information, le processus de contrôle interne et le suivi de la comptabilité.

Les auditeurs ont rédigé un rapport à l'issue de ce diagnostic. Celui-ci n'a pas vocation à être diffusé. En revanche, une synthèse de ce rapport doit être établie et communiquée au conseil municipal.

L'audit reconnaît la grande qualité de tenue des comptes de la ville de Sceaux et cible les pistes d'amélioration et les points à travailler.

Quel a été le diagnostic de cet audit ?

Il est reconnu que la commune est soucieuse de la qualité de ses comptes.

Les auditeurs ont par ailleurs précisé que le périmètre de l'expérimentation des comptes sera restreint au budget de la commune et n'inclura pas les comptes du CCAS.

Les auditeurs ont reconnu que la commune effectue déjà de nombreux contrôles internes, mais qu'il conviendrait néanmoins d'améliorer et surtout de formaliser certains d'entre eux.

Les principaux risques identifiés concernent notamment l'actif immobilisé qui n'est pas suffisamment exhaustif. Les auditeurs préconisent d'améliorer l'inventaire de cet actif, notamment pour les immobilisations les plus significatives comme les baux emphytéotiques. Les auditeurs souhaitent que la commune fasse un éclairage particulier sur ces baux emphytéotiques. Ce sujet avait d'ailleurs déjà été abordé lors du rapport de la CRC.

Les auditeurs invitent également la Ville à reclasser les biens affectés au CCAS ou aux délégataires de service public, notamment pour ce qui concerne la DSP stationnement.

Le deuxième élément sur lequel les auditeurs souhaitent voir la Ville travailler concerne la comptabilisation des terrains acquis en immobilisations ou en stocks.

Le troisième point concerne le bon assujettissement à la TVA de l'ensemble des activités économiques de la Ville. Les activités soumises à la TVA ne sont en effet pas isolées dans un budget, mais font l'objet de secteurs distincts dans le budget communal.

Le quatrième point concerne la pratique et la vérification des provisions, notamment pour ce qui concerne les comptes épargne temps.

Voilà pour la synthèse et les principaux axes sur lesquels seront amenées à travailler les différentes équipes. Le prochain audit aura lieu à partir du mois de juin et concernera ces différents points.

**M. le maire**

Merci Isabelle.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

**Christian LANCRENON**

Personnellement, je trouve positif que la Ville se soit portée candidate. C'est quelque part courageux, puisque l'on met le doigt où cela fait mal.

Il y a notamment quelque chose qui m'interpelle dans la partie relative aux processus comptables. Il est en effet écrit que « *Du fait d'une absence de tenue de l'inventaire physique, la valeur des actifs inscrits au bilan est incertaine, ce qui ne permet pas de donner une image fidèle du patrimoine de la collectivité (...)* En outre, les acquisitions et cessions de terrains réalisées par la Ville dans le cadre d'aménagement, mériteraient de faire l'objet d'une comptabilisation de stocks. » C'est un peu gênant, parce que l'inventaire physique des immobilisations de nature immobilière doit préciser un certain nombre d'éléments tels que la surface des biens, leur état de vétusté, leur occupation et le coût d'entretien annuel.

Je m'interroge donc sur l'absence de tenue de cet inventaire physique.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'allais faire la même remarque sur l'actif. Vous vous souvenez que lors du dernier débat budgétaire, alors que je mettais en avant ce problème de dette, vous m'avez répondu qu'il fallait regarder l'actif. Bien entendu, je ne vous ai pas attendu pour regarder l'actif, mais je vous avais fait remarquer que figuraient à l'actif un certain nombre de choses dont je ne voyais pas bien comment cela pourrait faire l'objet d'une valorisation. Le fait de dire qu'il y a une valeur d'actifs qui rend ce poste incertain ne fait que renforcer ce que je voulais dire.

J'ai une autre remarque d'ordre plus général. Je viens d'entendre que ce rapport n'est pas communicable. Dans le cadre de la transparence démocratique, je me demande pourquoi l'on réserve à quelques initiés ce genre de rapport. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été publié. Pourquoi ce rapport ne le serait-il pas ?

**Isabelle DRANCY**

Nous ne faisons pas d'inventaire physique. Cela suppose d'avoir du personnel pour le faire. Pour des raisons de coût, pratiquement aucune collectivité ne fait d'inventaire physique. On valorise en fait nos actifs au coût historique, mais nous ne sommes pas capables de descendre à un niveau de détail très poussé. Et aucune collectivité ne peut le faire.

De la même façon, nous ne valorisons pas nos baux emphytéotiques. On sait que des biens font l'objet d'un bail emphytéotique, mais cela n'est pas individualisé. Nous allons essayer de travailler sur le sujet, mais je n'ai encore jamais vu de collectivités locales tenir un inventaire physique.

### **Christian LANCRENON**

Dans ce cas, pourquoi le diagnostic met-il l'accent sur ce point ?

### **M. le maire**

Je vous rappelle que les comptes de bilan sont gérés en « stock » par le comptable public et pas par la collectivité. L'ordonnateur ne gère que les flux. La bonne logique aurait été qu'il y ait un rapprochement permanent entre un inventaire physique qui doit être tenu par l'ordonnateur et un inventaire comptable tenu par le comptable. Or, lorsque la M12 a été mise en place, on a procédé à une estimation forfaitaire des biens de la collectivité, surtout pour les biens dont nous n'avons pas l'historique. Depuis la M12, et encore plus avec la M14, il existe une fiche d'inventaire comptable au coût historique. En réalité, l'inventaire physique des biens immobiliers existe, mais il n'est pas suffisamment structuré. Pour ce qui concerne les biens mobiliers, en allant au bout de la logique, il faudrait qu'il y ait sur chaque table un code-barres avec un numéro d'inventaire. Cela existe dans certaines entreprises. Je crois que nous l'avons sur les ordinateurs, mais pas sur les meubles. Prenons uniquement les biens immobiliers, nous avons la liste des biens immobiliers possédés par la ville, qui est d'ailleurs publiée dans les annexes du budget ou du compte administratif, mais elle n'est pas suffisamment détaillée. Et il n'y a pas de rapprochement exhaustif entre cette liste et ce qui figure à l'actif. Le montant du patrimoine figurant à l'actif n'est certainement pas exact, mais il ne peut être que sous-évalué, puisque nous n'avons que l'enregistrement du patrimoine à sa valeur historique et non pas à sa valeur vénale. Nous avons ainsi récemment vendu des terrains qui étaient largement sous-évalués à l'actif. L'ancien marché bio, par exemple, était estimé à 50 000 € alors que nous l'avons vendu à 6 M€. Nous n'avons pas cette connaissance. C'est ainsi et c'est partout la même chose.

Si la Cour et la Chambre régionale des Comptes nous font cette remarque, c'est parce que nous sommes dans cette logique de certification, mais ce ne sont pas les règles applicables à l'heure actuelle. Si l'on veut aller vers une certification au sens de ce qui existe dans les entreprises cotées, selon le principe de fidélité des comptes dans les grands groupes, il faut que nous mettions en place tout cela. Cette obligation, même si elle existe de manière un peu intellectuelle, n'est respectée par aucune collectivité et personne ne peut sanctionner une collectivité, parce qu'elle ne le fait pas. Mais il nous faut progresser sur ce sujet. Et c'est la même chose pour tous les autres points.

Et je remercie M. Lancrenon d'avoir souligné le courage ou en tout cas la volonté de la Ville d'être candidate à cette expérimentation. Il s'agit d'un gros travail qui mobilise beaucoup de temps de la direction des Finances, mais aussi d'autres services comme la gestion du patrimoine à la direction de

l'Équipement et du cadre de vie ou la direction des Ressources humaines. C'est aussi une démarche qualitative intéressante pour la montée en compétence des agents, et c'est ainsi qu'ils le vivent.

S'agissant du rapport, pourquoi n'est-il pas communicable ? Ce n'est pas du tout la même chose qu'un rapport de contrôle de la gestion. En l'occurrence, nous sommes avec la Cour et la Chambre régionale des Comptes dans une relation de travail et d'expérimentation. Lors de la discussion sur le mécanisme de l'expérimentation avec les élus, la Cour et la Chambre régionale des Comptes, j'avais fait part de mes réticences au nom de mes collègues à propos du risque d'interprétation des conclusions de la Cour, comme cela peut être fait s'agissant du rapport de contrôle de la gestion. Or, ces rapports ne sont pas de même nature. La Cour a néanmoins souhaité qu'un compte rendu annuel soit fait à la collectivité candidate, ce qui accroît encore le courage dont nous faisons preuve, puisque nous aurions pu faire cette expérimentation sans rien dire avant d'obtenir ou non la certification. Il s'agit donc d'une marque de transparence très forte.

Il est vrai que le texte ne va pas jusqu'à dire que le rapport complet est communicable. Mais il s'agit d'un rapport extrêmement technique qui ne révèle rien de croustillant. La synthèse est là et nous avons à vous la communiquer, ce qui est fait.

Nous avons d'ailleurs eu une réunion avec un groupe de collectivités expérimentatrices. Il y avait notamment Paris, Bondy, le département de la Réunion et deux ou trois autres collectivités. Nous avons fait le point avec la DGFIP sur les calendriers. C'est un travail important, lourd et qui mobilise beaucoup de monde. À cette occasion, nous avons mis l'accent sur des points de doctrine comptable qui ne sont pas aujourd'hui correctement appréhendés par les normes s'appliquant aux collectivités locales. Je pense par exemple aux baux à construction. La traduction comptable d'un bail à construction ne donne pas une image fidèle de sa réalité économique. Tout le monde en convient, mais personne n'a encore proposé et fait adopter par le comité de normalisation des comptes publics la nouvelle norme. Et il y aura certainement des difficultés à respecter le calendrier fixé par la loi en raison de tous les points qui doivent encore être travaillés.

Il s'agit de prendre acte de cette communication.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire.**

**Isabelle DRANCY**

Il vous est demandé de constater l'effacement d'une dette suite à une procédure de rétablissement personnel. La dette du débiteur s'élevait à 408,12 €. Nous devons constater par délibération l'effacement de cette dette suite à la décision du juge.

Sceaux, le 16 mai 2018



**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XII- RESSOURCES HUMAINES**

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médicosociale.**

**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération assez classique.

Il s'agit d'abord d'ajuster les postes en fonction des recrutements intervenus suite à des départs. 6 postes ont été créés et 6 postes ont été supprimés.

Il s'agit ensuite d'adapter le tableau des effectifs suite à la réussite au concours de rédacteur d'un adjoint administratif. Nous estimons qu'il exerce les missions correspondant au poste de rédacteur, il convient donc de créer un poste de rédacteur à temps complet pour cet agent. La réussite de ce concours impose la mise en stage. En attendant que ce stage soit transformé en titularisation, nous conservons le poste d'adjoint administratif qui sera supprimé à l'issue du stage si celui-ci est probant.

Il s'agit enfin d'adapter le tableau des effectifs suite au détachement de longue durée de plusieurs agents de la Ville. Nous avons créé des postes pour accueillir les agents de l'ancien office de l'habitat que nous avons intégré dans l'administration communale pour pouvoir les détacher auprès de la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat.

Considérant que ces détachements ont pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2017 et que les postes concernés par des détachements de plus de six mois sont considérés vacants, il convient maintenant de les supprimer.

Les différentes adaptations amènent à créer 7 postes et à en supprimer 15.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Comme d'habitude.

**M. le maire**

Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Fixation du nombre de représentants du personnel pour l'organisation du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.**

**M. le maire**

Le 15 février 2018, nous avons décidé la création d'un comité technique commun et d'un CHSCT commun pour la Ville et le CCAS. Il faut maintenant déterminer le nombre de membres de ces deux instances.

Lorsque l'effectif est au moins égal à 350 et inférieur à 1 000, ce qui est notre cas, 4 à 6 représentants peuvent composer ces comités. Nous proposons de conserver les mêmes représentants qu'aujourd'hui, soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Il s'agit juste de prendre acte de la fusion des deux comités techniques et des deux CHCT et de fixer à nouveau le nombre des représentants de la collectivité. C'est assez formel.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport d'activité des services municipaux 2017**

**M. le maire**

Nous avons présenté ce rapport lors de la séance précédente. Vous avez été plusieurs à souhaiter que nous en parlions à nouveau ce soir, la présentation étant intervenue tardivement lors de la dernière séance. C'est chose faite. Je vous propose donc de poser vos questions et de faire vos observations sur le rapport d'activité des services municipaux, qui vous a été communiqué lors de la dernière séance.

M<sup>me</sup> Debon a la parole. Je sais qu'elle l'a lu attentivement.

Sceaux, le 16 mai 2018

**Claude DEBON**

J'espère que vous avez reçu le courrier que je vous ai envoyé hier après-midi, puisque vous souhaitez que j'envoie mes questions préalablement à la réunion du conseil municipal.

Je reprendrai donc les différents points de ce courrier.

Nous avons évidemment noté l'importance du travail réalisé à la fois en quantité et en qualité. Il est vrai que ce rapport est long à lire et qu'il y a, d'une année sur l'autre, encore plus de pages. Cela peut parfois poser question. On a en effet l'impression que certaines informations pourraient ne pas être là et que d'autres manquent. Cela m'a amené à poser la question de la manière dont ce rapport est établi. De quelle manière chaque service y participe-t-il ? Au-delà de la valorisation extérieure, comment est-il utilisé en interne, par chaque service, en transversal, par rapport à l'ensemble des services ? Est-il lu ? Sert-il vraiment ? C'est un point sur lequel j'aimerais que l'on revienne compte tenu de l'importance du travail réalisé alors même que ce rapport n'est pas obligatoire, comme vous le soulignez chaque année.

Nous souhaiterions par ailleurs que l'on nous transmette le journal interne « Entre nous » ainsi que le compte rendu des réunions du comité technique. Lors de la première mandature, j'ai souvenir de les avoir reçus. Il y a longtemps que je voulais revenir sur le sujet, parce que je trouve intéressant d'avoir ces documents pour mieux comprendre ce qui se passe à l'intérieur de la collectivité, les problèmes qui peuvent se poser, au-delà des informations qui nous sont communiquées lors du conseil municipal. Cela nous permet de rentrer davantage dans les dimensions vécues.

Nous aimerions avoir quelques informations complémentaires sur les ressources humaines et la formation. On voit l'investissement très important de la collectivité dans la formation. Nous aimerions avoir le nombre de jours de formation par catégorie professionnelle, ce qui me semble être une donnée plus significative que le nombre de jours pour l'ensemble du personnel ainsi que le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation. Je crois avoir déjà réclamé ces indicateurs, mais je ne les ai pas vus arriver.

En page 20 du rapport, il est fait référence à un outil d'amélioration de la relation citoyen. J'avais envie de savoir de quoi il s'agissait.

En page 22, en quoi consiste le contrôle des entretiens professionnels qui sont de l'ordre de 412 par an. De quelle manière s'effectuent ces contrôles et à quoi servent-ils ?

Il y a ensuite un point sur l'absentéisme et son augmentation en 2017 de 13,41 %, ce qui est important. Quels services sont le plus touchés ? Quelle vigilance mettre en œuvre ? Quelle transformation du climat social recherchée en cas d'identification de problèmes expliquant les raisons de cet absentéisme ?

En page 44, il y a un point sur la commande publique. En quoi consiste l'utilisation des techniques de négociation inspirées du secteur privé dont il est parlé sur les gains réalisés depuis 2013 ?

En page 64, il est fait référence au service action culturelle et à la baisse de fréquentation du cinéma Trianon depuis 2014. Quelle analyse en est faite ? Comment y remédier ?

S'agissant du pôle relation aux citoyens, service Sceaux Info Mairie, il n'est pas signalé en 2018 l'arrêt de l'accueil du jeudi après-midi. J'ai trouvé cela bizarre.

Et l'on ne voit pas, page 110, ce qu'est l'établissement de la résidence autonomie. J'ai bien compris que c'était peut-être les Imbergères, mais je trouve qu'il y a là une information manquante pour bien comprendre ce qu'est cette résidence autonomie.

**M. le maire**

Merci M<sup>me</sup> Debon.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ?

**Dominique DAUGERAS**

Je reviens sur l'absentéisme. J'ai calculé qu'en 2017, avec une augmentation de 13,41 %, cela représentait une moyenne de 15,8 jours par an et par employé d'absence, sachant qu'il s'agit uniquement des absences pour maladie ordinaire. Il y a certainement, comme pour toute moyenne, beaucoup de différences selon les personnes, mais cela me semble quand même très élevé. À quoi est-ce lié ? Je reconnais que certains services doivent être beaucoup plus difficiles et beaucoup plus fatigants que d'autres.

**M. le maire**

M<sup>me</sup> Debon, vous avez vu comme nous sommes sympas, vous avez posé au moins 10 questions orales !!

Comme vous l'avez dit, ce document n'est absolument pas obligatoire. Je ne connais pratiquement pas d'autres communes de notre taille qui réalise un tel rapport. Vous voyez donc que nous ne sommes pas si mauvais dans la transparence. Par ailleurs, ce document élaboré collectivement par les services n'est aucunement censuré. Les élus le découvrent en même temps que vous. Il n'est pas censuré, y compris par le maire, ce qui est tout de même extraordinaire !

Le plan du rapport est défini par la direction générale des services. Il s'agit en fait d'un bilan de l'année précédente avec parfois des perspectives pour l'année à venir. Il est également demandé d'intégrer des séries sur le temps pour avoir une appréciation sur le long terme. C'est parfois simple, parfois plus difficile et ce n'est parfois pas significatif. Mais lorsque cela est simple et significatif, nous le faisons, afin de mesurer la dynamique de certaines activités au sein des services.

Chaque service rédige la partie lui correspondant. Une première harmonisation est ensuite faite au niveau de chaque direction et de chaque pôle, puis au niveau de la direction générale. Un effort considérable d'harmonisation a été fait cette année à la fois sur la présentation et le contenu de ce rapport entre les

différents services. Ce rapport est publié fin mars alors que l'année s'est achevée seulement trois mois auparavant.

Vous vous demandez si ce rapport est lu, mais le fait de l'élaborer est en lui-même quelque chose d'important pour les services. Cela les oblige à se poser un certain nombre de questions. Et c'est exactement ce qui se passe. Les services font un bilan de leurs activités pour eux-mêmes d'abord, ce qui soulève un certain nombre de questions lors de la rédaction du rapport. Nous faisons cela depuis maintenant une quinzaine d'années. Les rapports ne sont pas homogènes d'une année sur l'autre, puisque nous faisons des progrès d'une année sur l'autre dans la présentation, comme vous l'avez remarqué. Mais nous avons tout de même une vision assez exhaustive et panoramique de l'activité de l'ensemble de l'administration municipale qui est intéressante et à laquelle nous référons lorsque nous voulons nous souvenir d'un certain nombre de choses. C'est une mémoire de l'activité administrative de la ville. Si vous ajoutez à cela les délibérations du conseil municipal et les rapports du budget, on a vraiment une traçabilité importante de tout ce qui se passe dans l'administration municipale.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Ces données sont effectivement très intéressantes. Est-il possible de les mettre sous forme d'open data ?

#### **M. le maire**

Je dirai un mot là-dessus après.

C'est un document qui a donc d'abord une vertu en matière de management interne. Mais il est quand même publié sur le site de la Ville. Tout le monde peut ainsi en prendre connaissance. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une lecture forcément très prisée, mais il est à disposition. En termes d'open data, il y a déjà cela qui peut être fait et qui est fait.

S'agissant de la communication du journal interne, j'ignore pourquoi vous le recevez plus. Il me semble qu'il est communiqué avec les feuilles de rémunération. Je ne vois pas pourquoi vous ne le recevriez plus. Je ne pense pas que les services se donneraient cette peine de vous éliminer de la distribution. Cela m'étonnerait. Nous allons vérifier. En tout cas, il y a les comptes rendus du comité technique et le journal interne lorsqu'il paraît. L'administration va vérifier.

S'agissant des formations, ce sera peut-être encore un élément de progrès pour l'année prochaine. Vous savez que nous avons un bilan social présenté tous les deux ans. Les collectivités doivent en effet établir un rapport sur l'état de la collectivité et le communiquer au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il est ensuite analysé par la Direction générale des collectivités locales pour établir des statistiques globales de la fonction publique. Ce rapport vous est présenté tous les deux ans. Vos demandes y figurent, mais il est vrai que les données ne sont pas reprises dans le rapport d'activité des services. Si vous voulez avoir l'information, vous pouvez aller la rechercher dans ce rapport. S'agissant des jours de formation par catégorie, les données sont les suivantes :

- ✓ 298 jours de formation pour les catégories A
- ✓ 332 jours pour les catégories B
- ✓ 1 234 jours pour les catégories C
- ✓ 92 jours pour les autres catégories comme les emplois d'avenir.

Le coût de la formation s'élève pour la Ville et le CCAS à 147 000 euros, dont 90 000 € de cotisations au CNFPT.

### **Claude DEBON**

On dispose de ces éléments dans le rapport, mais on n'a pas le pourcentage de la masse salariale.

### **M. le maire**

Je crois que la masse salariale s'élève à environ 12 millions. Cela figure au rapport du budget. Par rapport au coût global de la masse salariale, le budget de formation s'élève à 1,2 ou 1,3 %. Nous pourrions faire un peu mieux. Le pourcentage minimum est de 0,9 %.

S'agissant de l'outil de l'amélioration de la relation citoyen, les détails figurent en page 85 du rapport. Il est évoqué dans le cadre des perspectives 2018 pour Sceaux Info Mairie. C'est un outil qui permet de gérer tous les flux de courrier, de fiches réclamations et de demandes électroniques, les mails ne garantissant pas l'obtention d'une réponse. Si l'agent à qui est adressé le mail est en congé ou en maladie, l'administré n'aura jamais de réponse. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place l'adresse [Sceauxinfomairie@sceaux.fr](mailto:Sceauxinfomairie@sceaux.fr) qui fonctionne comme une boîte courrier centrale. Cela nous permet de gérer les délais de réponse, d'autant plus que dans le cadre des relations entre l'administration et les citoyens, les textes stipulent qu'une réponse provenant d'un agent administratif, quel qu'il soit, engage l'administration. Il faut maintenant passer par des formulaires pour poser une question. L'outil de GRC fonctionne pour le courrier papier, mais n'est pas encore complètement opérationnel pour les mails.

S'agissant du contrôle des entretiens professionnels, chaque responsable en charge de l'encadrement d'agents procède à une forme d'évaluation professionnelle. Cet entretien débouchait auparavant sur une notation qui désormais n'existe plus. Ce système de notation était d'ailleurs absurde. Un agent noté 18/20 n'était pas très bon tandis que celui noté 19,95/20 n'avait plus de marges de progrès. Il a donc été mis en place un système d'entretien professionnel qui doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés l'année précédente d'un commun accord. Tout ceci nécessite évidemment un suivi et un contrôle par la DRH, parce que cela donne lieu à une évaluation chiffrée permettant de fixer une partie du régime indemnitaire de l'agent. On entend souvent parler de rémunération au mérite dans la fonction publique, mais cela existe déjà. Les montants ne sont pas forcément très importants, mais elle existe et elle est parfaitement assimilée, en tout cas dans la fonction publique territoriale. Il y a un peu plus de 400 entretiens par an. La feuille d'évaluation est ensuite signée par l'agent, le directeur, la direction générale et le maire. Je signe et je vérifie les entretiens annuels de chaque agent, ce qui prend d'ailleurs du temps.

S'agissant de l'augmentation de l'absentéisme, nous l'avons déjà souligné lors de la présentation du bilan social. Le service où l'absentéisme est le plus important est le service de restauration et d'entretien dans les écoles. Les agents de ce service sont pour beaucoup d'entre eux vieillissants. Ils sont souvent en situation personnelle et professionnelle difficile, ce qui finit par se traduire par de la maladie professionnelle pour certains d'entre eux. Le service de la petite enfance est également assez touché, notamment sur des postes techniques. 80 % des agents sont ainsi en maintien dans l'emploi avec restriction, ce qui est une situation assez préoccupante. Cela ne concerne pas uniquement la ville de Sceaux, mais toute la fonction publique territoriale. Il y a des poches de restriction professionnelle et de maladies professionnelles qui viennent souvent d'une insuffisance de formation, et parfois même d'outils adaptés. Les collectivités en ont conscience. Pour ce qui nous concerne, nous avons engagé des démarches de prévention assez rapidement, mais il faut le temps qu'elle produise ses effets. Depuis près de 10 ans, un conseiller de prévention ergonomiste travaille en collaboration avec le médecin du travail sur toutes les situations de travail. Nous avons eu la chance de pouvoir embaucher un ancien agent de La Poste qui est resté quatre ou cinq ans et qui a fait un travail remarquable. Il a instauré une culture de la prévention dans l'administration communale de Sceaux.

Notre politique, comme dans beaucoup de mairies, consiste à permettre aux agents par des aménagements de leur poste, avec parfois des outils mieux adaptés, de rester dans l'emploi et non de les reclasser, car il est très difficile de trouver des reclassements. Certains agents ont la technicité adéquate de faire leur travail, mais n'ont plus forcément toutes les capacités physiques pour le faire. Et ils ne peuvent pas forcément faire beaucoup d'autres choses. C'est toute la question de la seconde carrière. Il y a certains métiers que vous ne pouvez plus exercer à partir d'un certain âge. Il faut donc pouvoir accompagner les agents par des formations leur permettant de terminer leur carrière sur un autre poste. Cela nécessite par ailleurs la mise en place d'un entretien de mi-carrière, ce qui n'est pas encore systématique dans la fonction publique. C'est d'ailleurs une des réflexions que nous menons avec le gouvernement dans le cadre de la réforme de la fonction publique. Résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés prend énormément de temps.

Quelles sont les vigilances ? Nous avons mis en place ce poste de conseiller de prévention, des vacations d'un psychologue du travail à hauteur d'une journée par semaine en moyenne. Une assistance sociale est disponible deux jours par semaine. Elle joue un rôle très important, puisqu'elle reçoit pas mal d'agents pour les aiguiller sur leurs droits, sur la résolution de leurs difficultés qui peuvent être parfois des difficultés personnelles. Nous avons également mis en place de la formation au management, de l'accompagnement managérial des cadres en charge d'équipes qui sont parfois dans la difficulté. Nous essayons également de recruter sur des postes permanents dès que cela est nécessaire, afin que l'absence d'un agent dans une équipe ne pèse pas trop sur les autres agents. C'est du management au quotidien qui est fait le mieux possible par l'ensemble des cadres avec un accompagnement permanent de la DRH. Nous disposons d'une DRH qui est bien étoffée, compétente et qui est consciente de ces difficultés.

S'agissant du service de la commande publique, il a été créé il y a en 2005. Ce service s'est inspiré de ce qui se fait dans les entreprises privées. Un acheteur et un juriste sont en charge de la négociation des marchés. La mise en place a été assez longue, mais les rôles sont désormais bien répartis entre le service utilisateur et le service de la commande publique. Je citerai l'exemple du service bâtiment qui passe une quarantaine de marchés par an. Il y a des marchés à bons de commande et des marchés spécifiques sur certains travaux. Le cahier des charges est rédigé par le service opérationnel. Une négociation et un bouclage juridique sont ensuite effectués par le service de la commande publique.

Nous avons réalisé par ailleurs un très gros travail de massification des achats. Je vous donnerai un exemple. 4 ou 5 services différents passaient un marché pour l'utilisation de cars extérieurs. Nous avons désormais un marché de location de cars commun à toute la ville, ce qui nous a permis de réaliser des économies. Mais cela nécessite une meilleure définition du besoin au préalable, ce qui n'est pas encore totalement dans la culture de l'administration. C'est la même chose pour les fournitures de bureau. Pratiquement toutes les prestations sont désormais globalisées à l'exception de prestations très particulières comme le marché d'impression par exemple.

S'agissant du cinéma Trianon, vous avez noté une baisse de la fréquentation. Elle s'établissait ainsi à :

- ✓ 81 000 entrées en 2013
- ✓ 78 1000 entrées en 2014
- ✓ 65 000 entrées en 2015
- ✓ 65 000 entrées en 2016
- ✓ 64 000 entrées en 2017.

La fréquentation des cinémas des villes voisines suit à peu près la même évolution. Le Rex de Châtenay-Malabry comprend deux salles et a fait 65 000 entrées en 2017, contre 64 000 pour le Trianon qui ne dispose que d'une seule salle.

Le Sélect avec 4 salles réalise 233 000 entrées et le cinéma du Plessis avec 2 salles fait 66 000 entrées.

Au global, le niveau de fréquentation du Trianon se maintient au même niveau que les cinémas de la zone. En 2013, l'ensemble de la zone, soit Sceaux, Châtenay, Antony et le Plessis-Robinson, comptait 5 salles contre 9 aujourd'hui. Le Sélect est ainsi passé d'une salle à 4 salles et le cinéma du Plessis est passé d'une salle à deux salles. Nous sommes donc passés de 5 salles à 9 salles, mais le Trianon a globalement maintenu sa fréquentation, alors même que l'attractivité du Sélect est importante. Le Trianon reste le premier mono-écran de France.

Je rappelle que lors de la reprise du cinéma en 1993, la fréquentation s'établissait à 25 000 entrées. L'étude du marché que nous avons faite aboutissait à une estimation de 60 000 entrées. Nous avons atteint jusqu'à 80 000 entrées et nous sommes toujours au-dessus de 60 000 entrées alors même qu'il y a davantage de salles.



Il faut néanmoins être vigilants et garder l'esprit de ce cinéma. Il faut poursuivre les animations et les rencontres qui sont organisées. Il y a environ une animation par semaine en période scolaire grâce à une excellente collaboration avec les associations scéniques, et notamment les Amis du Trianon, grâce aux festivals que nous organisons avec elles comme le Festival Sociétés en transition(s), le Festival Ciné-Droit, École et cinéma, etc.

C'est un outil qui fonctionne bien sur lequel nous devons toujours avoir une vigilance.

Le cinéma a une nouvelle directrice depuis maintenant un an. Elle lui a redonné un souffle nouveau. Elle a organisé l'année dernière une soirée de présentation de la saison qui a bien marché. Nous avons organisé un ciné-concert et nous allons développer ce type d'animations. Depuis le mois de mars, des courts-métrages sont diffusés avant le film à la place des publicités.

Nous avons également développé le blog du Trianon. Le projectionniste réalise des spots de présentation. L'équipe est très mobilisée. C'est un cinéma qui fonctionne bien, mais les entrées dépendent également des films qui y sont projetés. Un film comme Intouchables a attiré un public nombreux, mais d'autres films sont moins attractifs.

Vous dites enfin que nous n'avons pas signalé la fermeture de l'accueil de la mairie le jeudi après-midi. C'est vrai, mais la fermeture est intervenue en 2018 tandis que le rapport porte sur l'activité des services en 2017. Il est vrai que nous aurions pu l'évoquer dans les perspectives 2018.

### **Dominique DAUGERAS**

Une petite remarque sur le cinéma. Il n'est pas facile pour une personne handicapée de se rendre au cinéma de Sceaux. C'est même quasiment impossible. J'ai voulu emmener une personne qui marchait mal. Elle n'a pas pu y aller, le parking de la place de Gaulle étant trop éloigné du Trianon. Alors que l'on peut se garer à proximité du Sélect d'Antony ou du cinéma de Châtenay-Malabry.

### **M. le maire**

Il y a une place de stationnement handicapé rue des Écoles, à proximité immédiate du cinéma. Je concède qu'elle est parfois occupée de manière inappropriée, mais il y a une place de stationnement pour personnes handicapées juste devant l'école.

S'agissant de la résidence autonomie, c'est en effet le nom officiel de ce type de résidence et cela correspond bien aux Imbergères.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Sceaux, le 16 mai 2018

#### **XIV- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

#### **XV- COMMUNICATION DU MAIRE**

Pas de communication du maire.

#### **XVI- DÉCISIONS DU MAIRE**

##### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

##### **Dominique DAUGERAS**

J'ai une question sur la décision 2018-48, Contrat avec la SARL TOHU-BOHU relatif à l'organisation d'un spectacle pour le jeune public au RAM-RAP pour un montant forfaitaire de 1 002 € TTC.

Nous trouvons ce montant élevé. Combien de jeunes enfants étaient concernés ? Combien de temps a duré ce spectacle qui justifie ces 1 000 € ?

##### **Chantal BRAULT**

Il s'agit d'une animation de Noël. Le RAM-RAP compte une cinquantaine d'assistantes maternelles et assistantes parentales qui fréquentent ce lieu avec les enfants qu'elles gardent, les parents étant présents aussi. C'est une animation comme il y en a beaucoup dans les écoles. C'était d'ailleurs un très joli spectacle plein de poésie et plein de délicatesse.

##### **M. le maire**

Cela peut paraître beaucoup, mais 1 000 € pour une équipe de 4 ou 5 personnes, ce n'est pas énorme.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

##### **Jean-Jacques CAMPAN**

Décision 2018-59, Consultation écrite auprès du cabinet SCP Seban & associés pour un montant de 8 400 €.

De quoi s'agit-il ?

##### **M. le maire**

Il s'agit d'un précontentieux avec l'occupant actuel de la maison située en face de la gendarmerie. Cela a été réglé, puisqu'il y a eu un jugement.

## **XVII- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de M<sup>me</sup> Dominique DAUGERAS**

#### **Dominique DAUGERAS**

La question porte sur la commémoration du 8 mai 1945 et de la journée de l'Europe du 9 mai.

Les discours prononcés lors de la cérémonie du 8 mai par Messieurs les maires de Sceaux et de Brühl (venu tout exprès, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive) en faveur de l'Europe, de la paix, de l'amitié franco-allemande méritent d'être connus, surtout compte tenu de l'actualité.

Ma question est la suivante : en publierez-vous dans Sceaux Mag quelques extraits significatifs, notamment s'agissant du discours courageux et exemplaire du maire de Brühl ?

#### **M. le maire**

Nous sommes d'accord sur la qualification du discours du maire de Brühl. Celui-ci vient d'ailleurs à Sceaux depuis 2005 et pas seulement depuis 5 ans. Dieter Freytag a poursuivi ce qui avait été initié par Michael Kreuzberg.

Sceaux Mag publie assez rarement des comptes rendus, à l'exception d'un compte rendu succinct du conseil municipal. Nous publions plutôt des papiers sur des événements à venir. Les discours prononcés à l'occasion des journées commémoratives sont plutôt publiés in extenso sur le site de la Ville. Nous ferons un retour en image sur cette journée dans le magazine et nous indiquerons que l'intégralité du discours est disponible sur le site Internet de la Ville.

Mais vous avez tout à fait raison, il faut garder une trace et rendre accessibles ce genre de discours à Sceaux. Le lendemain, nous avons organisé un débat en présence d'une cinquantaine de personnes sur le couple franco-allemand dans la construction européenne qui était tout à fait intéressant et auquel le maire de Brühl a également participé.

Nous passons ensuite à la question de M<sup>me</sup> Debon.

### **Question orale de M<sup>me</sup> Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

Je réitère la question que j'avais déjà posée le 15 février sur la réfection de l'aire de jeu des Blagis. J'y vais régulièrement et il m'importe, et pas seulement à moi, que cette aire de jeu soit réparée. Vous aviez dit que sa réfection était prévue au budget 2018. Nous sommes à la mi-mai et rien n'est fait.

Je pense qu'il est important que cette réfection soit faite. Cet air de jeu manque, car rien d'autre aux alentours ne peut la remplacer, notamment pour les enfants de 5 à 10 ans du quartier qui sont très nombreux à venir y jouer.

Sceaux, le 16 mai 2018

La question est la suivante : Quand prévoyez-vous la réalisation des travaux de réfection ?

**M. le maire**

Je vous confirme que la rénovation de l'aire de jeu des Blagis est intégrée dans le budget qui a été adopté le 29 mars. La consultation a ensuite été lancée. Les offres des entreprises sont attendues pour le 18 mai. Le planning des travaux sera fixé ensuite assez rapidement avec l'entreprise qui sera choisie à l'issue de cette consultation, et après l'intervention du service de la commande publique.

Ces travaux de réfection devraient pouvoir se dérouler fin juin ou début juillet. Il faut bien adopter le budget avant de lancer les marchés. On ne peut pas faire autrement.

Votre formulation est toujours habile, M<sup>me</sup> Debon, mais peut donner lieu à interprétation et inexactitude. L'aire de jeu n'est pas fermée. Seul un jeu est fermé, mais l'aire de jeu reste ouverte. Vous dites que cette aire de jeu a disparu. C'est inexact, il manque en réalité l'un des jeux de cette aire. La grande structure a été neutralisée, mais nous tenons beaucoup à ce que tout ceci soit fait le plus vite possible.

**Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN**

**Jean-Jacques CAMPAN**

La question porte sur la densification des zones pavillonnaires.

Lors d'un conseil sur le PLU, votre adjoint à l'urbanisme m'avait brocardé lorsque j'avais contesté le projet de PLU au motif qu'il entraînait notamment la transformation des zones pavillonnaires en zone de petits collectifs. Il avait indiqué qu'il connaissait le PLU mieux que moi et que cette transformation était impossible compte tenu des diverses règles de ce PLU.

Votre adjointe aux finances en a d'ailleurs « rajouté une couche », si vous me permettez l'expression, lors du débat sur le budget au motif que les bases cadastrales n'augmentaient pratiquement pas et qu'elle ne voyait pas où était la densification.

Ci-joint les photos d'un permis de construire rue Mademoiselle Mars d'où il ressort qu'une magnifique maison, dont je m'aperçois d'ailleurs que vous avez complètement tronqué la photo, d'une surface habitable de 195 m<sup>2</sup> dans un magnifique jardin arboré de 1 038 m<sup>2</sup> va être détruite et remplacée par deux immeubles de surface habitable de 984 m<sup>2</sup>.

On passe donc d'un COS effectif de 0,19 à 0,95, soit un accroissement de densité de surface de  $0,95/0,19 = 5$  et d'un accroissement de population de 11 en supposant 11 appartements de 90 m<sup>2</sup>.

La question est la suivante : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce qui était impossible est devenu possible ? Et pourquoi avez-vous tronqué cette photo ?

**M. le maire**

Le document que vous nous avez transmis n'est pas destiné à être publié. La question ne nécessite pas forcément l'ajout de photos. Mais peu importe.

Suite à votre question, je vous confirme en effet qu'un permis de construire et un permis de démolir ont été délivrés sur ce terrain. Le propriétaire du terrain, qui par ailleurs a fortement milité pour la conservation du tissu pavillonnaire par le passé, a en effet fait le choix d'optimiser le prix de vente de son terrain en le vendant à un opérateur qui réalisera deux petits immeubles contigus.

Je tiens d'ailleurs à préciser que les évolutions apportées au PLU ont permis d'améliorer l'insertion des constructions sur les terrains en zone pavillonnaire. Le PLU de 2010, dans sa version de 2015 avant révision, aurait en effet permis pour ce terrain situé en zone UE une emprise au sol de 75 % de la surface de la bande de constructibilité contre 60 % seulement avec le PLU révisé.

Le PLU de 2015 limitait à 400 m<sup>2</sup> la surface de plancher par bâtiment, mais cette règle n'a pu être maintenue en raison de son incompatibilité avec le code de l'urbanisme. La loi ALUR s'est en effet traduite par une suppression des dispositions limitant la surface de plancher parmi lesquelles le COS. Le PLU de 2016 a donc remplacé cette disposition pour une limitation de l'emprise au sol à 200 m<sup>2</sup> par bâtiment. Les hauteurs maximales sont restées équivalentes, 9 et 12 m, en adéquation avec la forme urbaine dominante en zone UE.

Pour ce terrain, les possibilités de construire ont donc légèrement baissé entre le PLU de 2015 et celui de 2016. Ce dernier est d'ailleurs plus contraignant sur d'autres règles ; limitation des murs pignons aveugles en limite de propriété, règles sur les espaces verts plus contraignantes, notamment dans la bande de constructibilité, soin apporté au traitement de la bande de recul entre la rue et le bâtiment, distances entre les bâtiments, limitation de l'emprise par bâtiment, etc.

Le projet de la rue Mademoiselle Mars se résulte donc essentiellement des conséquences de la loi ALUR avec la suppression du coefficient d'occupation des sols. Il résulte également du dynamisme du marché immobilier actuel qui conduit des promoteurs à s'intéresser à tout type de terrain.

La Ville a été particulièrement vigilante à la qualité de ce projet tant pour son insertion sur le terrain, retrait par rapport aux limites séparatives permettant la création de vraies façades sur tous les côtés que pour la préservation des riverains, le traitement du rapport à la rue et la qualité des matériaux. Le projet décomposé en deux bâtiments est à l'échelle des formes urbaines de la zone UE. Par ailleurs, vous relevez la présence sur la parcelle située rue Mademoiselle Mars d'un « magnifique jardin arboré », selon votre expression. Je vous précise cependant que cet espace ne fait l'objet d'aucune protection au titre des espaces verts remarquables et que personne, notamment pas le propriétaire ni les associations, ne l'a demandé lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

En ce qui concerne les bases cadastrales de la commune, elles sont incontestablement stables, comme l'a rappelé Isabelle Drancy. La réunion de la commission communale des impôts s'est tenue en avril.

Sceaux, le 16 mai 2018

Cela n'augmente pas. Nous comparons en effet les chiffres qu'elle nous transmet avec les permis de construire. Cela n'augmente pas, parce qu'il y a eu par ailleurs quelques démolitions et qu'il n'y a pas énormément de constructions. Mais les bases augmenteront avec le projet des Quatre Chemins.

Voilà, chers collègues. Nous en avons terminé. Je vous remercie.

*La séance du conseil municipal est levée à 23 h 30.*